

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

COMPÉTENCES
RESSOURCES
ACTIONS



agglomération
Castres-Mazamet

www.castres-mazamet.fr



Le présent rapport a été établi en application de l'article L.5211-39
du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est édité par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Espace Ressources

Le Causse Espace d'Entreprises

CS 50007 – 81115 Castres

05 63 73 50 00

agglomeration@castres-mazamet.com

www.castres-mazamet.fr

Directeur de la publication : Pascal Bugis

Coordination et suivi de fabrication : Service communication

Crédits photographiques : Laurent Frézouls, Adobe Stock,

Conservatoire de musique et de danse du Tarn, DR.

Infographie pages 12 et 13 : Freepik.com, Lézarts Création.

AVANT-PROPOS

Déclarée pandémie par l'OMS en mars 2020, l'épidémie de Covid-19 a impacté l'ensemble des services et activités tout au long de l'année.

La collectivité a dû relever le défi de la crise sanitaire et s'adapter aux décisions des pouvoirs publics. Pour rappel, cette année a vu se succéder les premières interdictions de rassemblement, un premier confinement du 17 mars au 10 mai, un déconfinement à l'été 2020 suivi en octobre de nouvelles restrictions de circulation et de réunion, puis un deuxième confinement national entre le 30 octobre et le 14 décembre 2020...

Dans ce contexte incertain, mettre en place les différentes consignes sanitaires, protéger les personnels et les usagers, tout en assurant la continuité des services à la population a nécessité l'engagement des agents et l'agilité des organisations.

Parmi les missions prioritaires, les services essentiels ont été assurés sans interruption ; les transports urbains ont quant à eux retrouvé un fonctionnement normal après la période d'interruption du premier confinement. Sans surprise, les établissements recevant du public, tels que la patinoire et les centres aquatiques, l'espace Apollo, les médiathèques, le Bolegason, l'Office de Tourisme, ont été particulièrement affectés par les périodes de fermeture puis de jauge restreinte. Dans l'ensemble des services, la mise en place du télétravail a permis de maintenir le fonctionnement et de poursuivre l'avancement de différents chantiers, dans l'objectif d'être prêt à redémarrer dès la levée des contraintes.

Dans le domaine économique, et face à une situation inédite, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'est mobilisée pour soutenir le tissu économique local durement touché. Une panoplie d'outils a été déployée : exonération de Cotisation Foncière Economique, co-financement du dispositif régional, abattement de loyers pour les entreprises hébergées, gratuité des espaces de coworking, conseil et accompagnement des entreprises vers les dispositifs nationaux... La Communauté d'agglomération a également été amenée à soutenir la vie étudiante, en partenariat avec le CROUS ou l'Épicerie sociale et solidaire.

L'appui aux communes membres s'est renouvelé au travers des contrats territoriaux et des fonds de concours, qui ont permis de financer plusieurs opérations relevant de la cohésion territoriale, de la modernisation des infrastructures et de la vitalisation des espaces publics.

Cette année 2020 si particulière a mis à l'épreuve la population tout comme l'ensemble des acteurs socio-économiques. La collectivité y a pris sa part, en déployant et en adaptant tous les moyens à sa disposition. Appuyé sur ses forces vives, le territoire de Castres-Mazamet a montré sa capacité de résilience, ses entreprises ont tenu le choc et l'entrepreneuriat a gardé son dynamisme, comme on a pu le mesurer dès les premiers mois de 2021 avec le rebond des demandes d'accueil en hôtels d'entreprises.

Pascal Bugis
Président de la Communauté d'agglomération
de Castres-Mazamet

SOMMAIRE

p.3 Avant-propos

L'agglomération

p.6 Le territoire

p.8 Les élus

Les compétences

p.12 Que fait pour vous la communauté ?

1. Le développement économique

p.14 Le soutien aux entreprises

p.16 Les sites d'activité

p.18 Le tourisme

p.19 L'aéroport

2. L'aménagement et le développement durable

p.20 L'A69, liaison autoroutière vers la métropole régionale

p.22 Le Schéma de Cohérence Territoriale

p.23 Le Plan Climat Air Energie Territorial

3. L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

p.24 Étudier à Castres-Mazamet

4. Les politiques contractuelles

p.26 Les contrats territoriaux

p.28 Les fonds de concours communautaires

5. La politique de la ville et l'habitat

p.29 La politique de la ville

p.30 La politique de l'habitat

6. L'eau et l'assainissement

p.31 L'eau et l'assainissement

7. La gestion des déchets

p.32 Les opérations de collectes et des déchets

p.33 La prévention

8. Les transports collectifs

p.34 Le réseau Libellus

p.35 Les transports scolaires

9. Les équipements sportifs, culturels et de loisirs

p.36 Les équipements aquatiques et la patinoire

p.37 La base de loisirs des Montagnès

p.38 Le réseau des médiathèques

p.40 L'espace Apollo

p.41 Lo Bolegason

p.42 Le Conservatoire de musique et de danse du Tarn

Les ressources

p.44 La communication

p.46 Les systèmes d'information

p.47 Le système d'information géographique (SIG)

p.48 Les ressources humaines

Les finances

p.54 Les finances

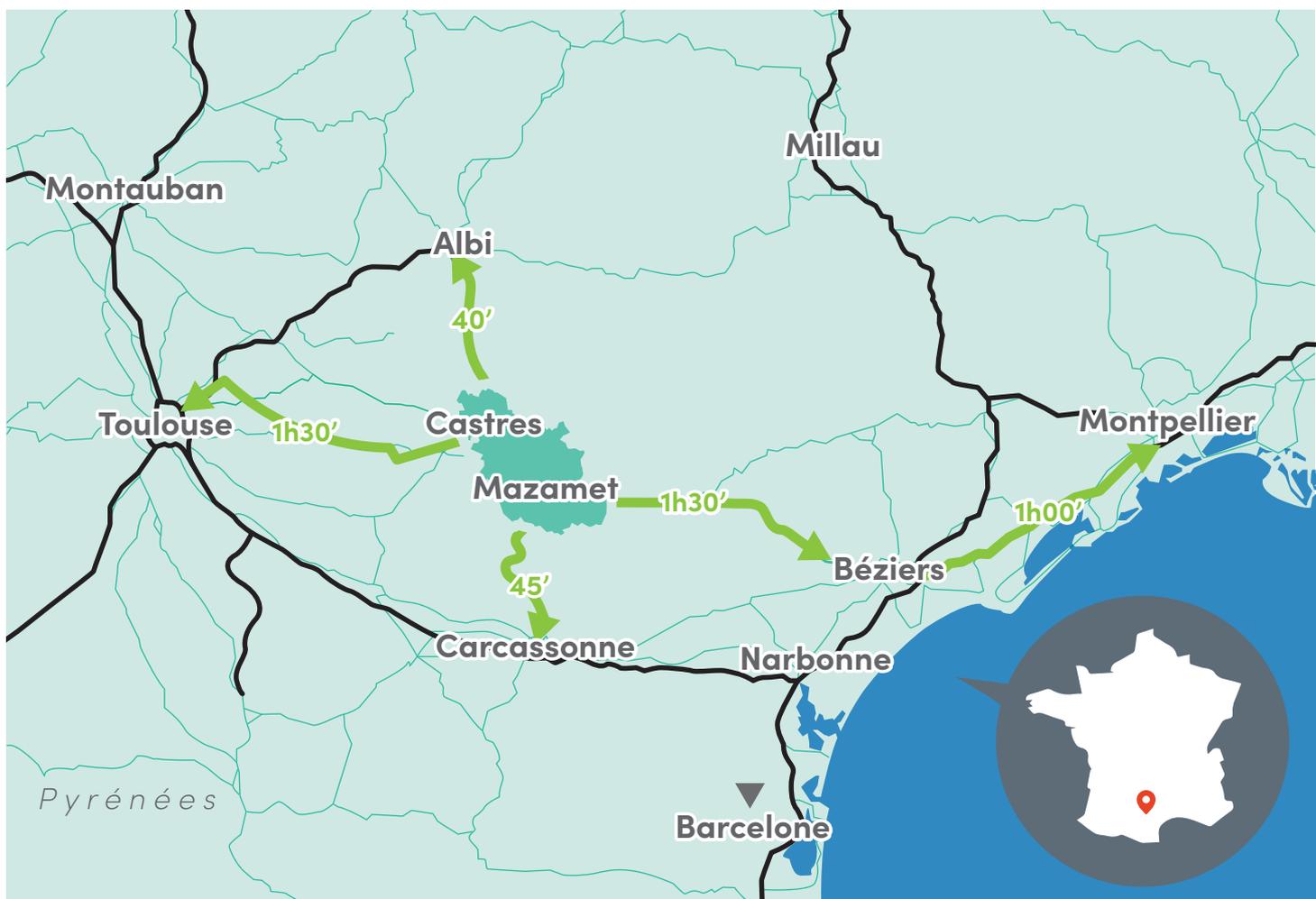
p.62 Les réunions tenues en 2018

p.63 Le répertoire des sigles

L'AGGLOMÉRATION

LE TERRITOIRE

Au centre de la Région Occitanie, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet regroupe 14 communes et 80 646 habitants. Elle est le cœur économique d'un bassin d'emploi de 161 000 habitants qui couvre le massif du Sidobre, les monts de Lacaune et la vallée du Thoré situés à l'est ainsi qu'une partie des plaines du Lauragais et de l'Agout à l'ouest et la Montagne Noire au sud.





80 646
Habitants



406
km²



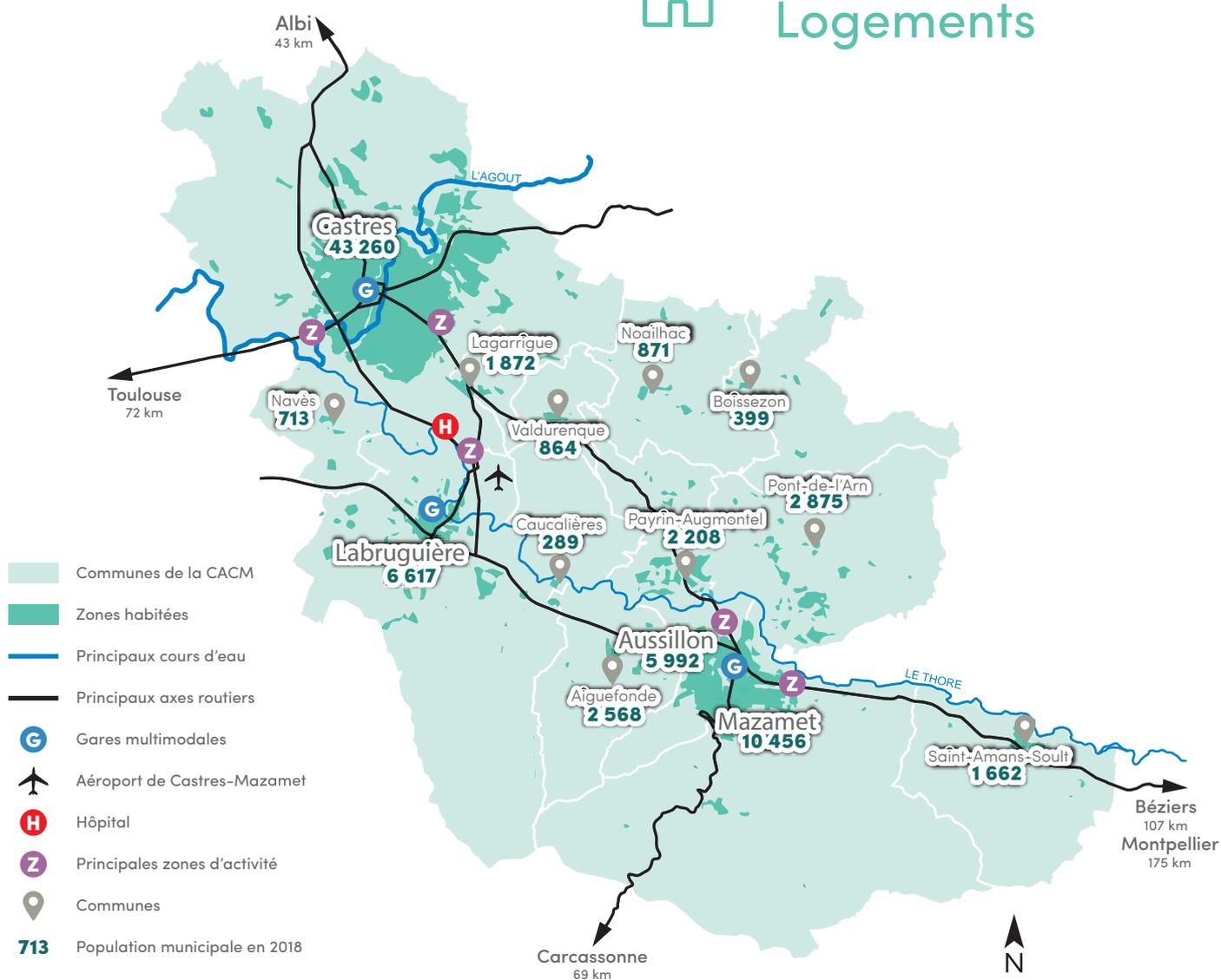
14
Communes



5 209
Entreprises



42847
Logements



LES ÉLUS

Suite aux élections municipales du 15 mars et du 28 juin 2020, le nouveau Conseil communautaire a été installé le 9 juillet 2020. Il est composé de 58 membres et de 6 suppléants pour les communes de moins de 1 000 habitants, issus des conseils municipaux des 14 communes membres. Le Bureau communautaire est l'organe exécutif de l'agglomération, il définit les grandes orientations qui sont soumises au vote du Conseil, il est constitué de 24 membres.



Pascal BUGIS
Président
Maire de Castres



Olivier FABRE
1er Vice-Président
Maire de Mazamet



Vincent GAREL
Vice-Président
Maire d'Aiguafonde



Fabrice CABRAL
Vice-Président
Maire d'Aussillon



David CUCULLIÈRES
Vice-Président
Maire de Labruguière



Vincent COLOM
Vice-Président
Maire de Lagarrigue



Bernard ESCUDIER
Vice-Président
Conseiller municipal
d'Aussillon



Isabelle JURY
Vice-Présidente
Conseillère municipale
de Castres



Arnaud BOUSQUET
Vice-Président
Conseiller municipal
de Castres



Catherine DURAND
Vice-Présidente
Conseillère municipale
de Castres



Xavier BORIES
Vice-Président
Conseiller municipal
de Castres



Didier PHILIPPOU
Vice-Président
Adjoint au Maire
de Labruguière



**Marie-José
KERBORIOU-GUIRAUD**
Vice-Présidente
Conseillère municipale
de Mazamet



Michel MARTIN
Vice-Président
Conseiller municipal
de Mazamet



Alain VAUTE
Vice-Président
Adjoint au Maire
de Payrin-Augmontel



Bernard CABANES
Vice-Président
Conseiller municipal
du Pont de Larn



Jacqueline CABROL
Membre du Bureau
Maire de Boissezon



Yohan ZIEGLER
Membre du Bureau
Maire de Caucaillères



Pierre CALMELS
Membre du Bureau
Maire de Navès



Francis MATHIEU
Membre du Bureau
Maire de Noailhac



Alexis MOURET
Membre du Bureau
Maire de Saint-Amans-Soult



Jean-Louis BATTUT
Membre du Bureau
Maire de Valdurenque



Nathalie de VILLENEUVE
Membre du Bureau
Adjointe au Maire
de Castres



Éric VIEL
Membre du Bureau
Conseiller municipal
de Castres



Marie-Françoise BLANC
Conseillère communautaire
1^{er} adjoint au Maire
d'Aiguefonde



Cécile LAHARIE
Conseillère communautaire
Adjointe au Maire d'Aussillon



Marylis RAYNAUD
Conseillère communautaire
Conseillère municipale
d'Aussillon



Hervé PARDO CASADO
Conseiller communautaire
1^{er} adjoint au Maire
de Castres



Jean-François FALGAYRETTES
Conseiller communautaire
Adjoint au Maire
de Castres



Catherine FARRENO
Conseillère communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



Jean-Philippe AUDOUY
Conseiller communautaire
Adjoint au Maire
de Castres



Julie CAPO ORTÉGA
Conseillère communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



Christel AIZES
Conseillère communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



Xavier AZAIS
Conseiller communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Geneviève AMEN
Conseillère communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



Alain WHITE
Conseiller communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Catherine HOUARD
Conseillère communautaire
Conseillère municipale
de Castres



Patrice BUFFET
Conseiller communautaire
Adjoint au Maire
de Castres



Geneviève VICENTE
Conseillère communautaire
Conseillère municipale
de Castres



Michel SABLAYROLLES
Conseiller communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS
Conseillère communautaire
Conseillère municipale
de Castres



Régine MASSOUTIÉ-GIRARDET
Conseillère communautaire
Conseillère municipale
de Castres



Jean-François CLAMOUR
Conseiller communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Baya ALGAY
Conseillère communautaire
Conseillère municipale
de Castres



Guillaume ARCÈSE
Conseiller communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Caroline VIALA
Conseillère communautaire
Conseillère municipale
de Castres



André MARTINEZ
Conseiller communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Aline GUÉRIN
Conseillère communautaire
Conseillère municipale
de Castres



Jean-Jacques GROS
Conseiller communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Corinne VALLES
Conseillère communautaire
1^{ère} adjointe au Maire
de Labruguière



Jean-François GARCIA
Conseiller communautaire
Conseiller municipal
de Labruguière



Martine PIOVESAN
Conseillère communautaire
Adjointe au Maire
de Lagarrigue



Laurent MONNIER
Conseiller communautaire
Conseiller municipal
de Mazamet



Séverine ARMERO
Conseillère communautaire
Conseillère municipale
de Mazamet



Josiane ESTRABAUD
Conseillère communautaire
Conseillère municipale
de Mazamet



Benoît PUECH
Conseiller communautaire
Conseiller municipal
de Mazamet



Odile CABROL
Conseillère communautaire
Adjointe au Maire de
Payrin-Augmontel



Florence ESTRABAUD
Conseillère communautaire
1^{ère} adjointe au Maire
du Pont de Larn



Benoît MILHET
Conseiller communautaire
suppléant
1^{er} adjoint au Maire
de Boissezon



Antoine DUARTE
Conseiller communautaire
suppléant
1^{er} adjoint au Maire
de Caucalières



Gilles SICARD
Conseiller communautaire
suppléant
1^{er} adjoint au Maire
de Navès



Christiane MADAULE
Conseillère communautaire
suppléante
1^{ère} adjointe au Maire
de Noailhac



Françoise CANOVAS
Conseillère communautaire
suppléante
Adjointe au Maire de
Saint-Amans-Soult



Jean-Paul LAVAGNE
Conseiller communautaire
suppléant
1^{er} adjoint au Maire
de Valdurenque

LES COMPÉTENCES

QUE FAIT POUR VOUS LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ?

Développement économique et tourisme

Aide à la création et au développement des activités économiques. Aide à l'immobilier d'entreprises. Crée, aménage, entretient et gère les sites d'activité. Assure la promotion du tourisme via l'Office de tourisme intercommunal.



Transports et mobilité

Exploite le réseau de bus Libellus, et propose un service gratuit de lignes urbaines, de transport à la demande pour les communes rurales et de transport pour les personnes à mobilité réduite. Investit dans des véhicules électriques et construit des pôles d'échanges multimodaux. Organise les transports scolaires.





Enseignement supérieur, recherche et innovation

Développe les formations supérieures, réalise et cofinance les constructions et équipements universitaires, assure la promotion du site, facilite la vie des étudiants... au travers du Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur du sud du Tarn.



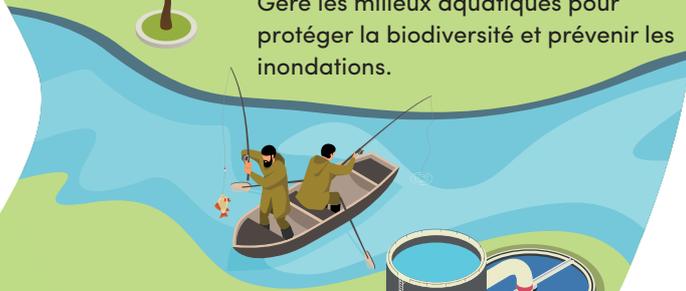
Environnement et cadre de vie

Participe à la lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores et soutient les actions de maîtrise de la demande d'énergie.



Cours d'eau

Gère les milieux aquatiques pour protéger la biodiversité et prévenir les inondations.



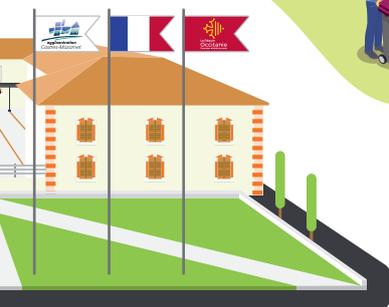
Eau et assainissement

Confie à des délégataires la production et la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées.



Déchets

Collecte et organise le traitement des déchets ménagers et recyclables.



Aménagement de l'espace communautaire

Organise la planification des actions d'urbanisme au travers du Schéma de cohérence territoriale d'Autan et de Cocagne.



Habitat et Politique de la ville

Met en place le Programme Local de l'Habitat qui permet d'améliorer le parc ancien privé, d'organiser le développement urbain et de disposer d'une offre locative sociale de qualité. Porte le Contrat de Ville pour la cohésion sociale et des opérations de rénovations urbaines de quartiers prioritaires.

Equipements culturels et sportifs

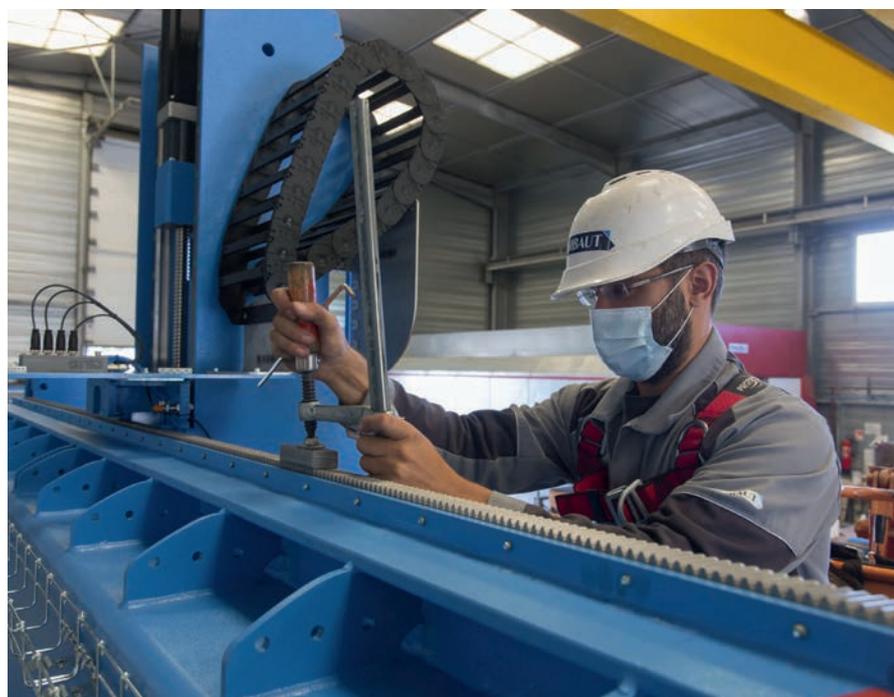
Construit, aménage, entretient et gère les équipements d'intérêt communautaire comme l'Archipel, le Centre aquatique de Mazamet, les médiathèques, les aires sportives de Lapeyrouse l'Espace Apollo, les antennes locales du Conservatoire de musique et de danse du Tarn.



LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Accentuation du service aux entreprises, exonération de cotisations, abattements et dégrèvements de loyers, animation des partenariats... : la Communauté d'agglomération s'est mobilisée pour soutenir le tissu économique éprouvé par la crise sanitaire.

Une vocation industrielle réaffirmée malgré la crise



L'année 2020 est une année inédite marquée par la crise sanitaire et ses conséquences qui ont touché le tissu économique local obligeant les acteurs institutionnels à adapter leurs plans d'actions sur les volets défensifs comme offensifs. La Communauté d'agglomération, en lien avec les services de l'État et avec ses partenaires, notamment les chambres consulaires, s'est fortement mobilisée pour intensifier le soutien aux entreprises avec de nouveaux engagements financiers. Au plus près des entreprises, le service "Action économique" a cherché à détecter les difficultés, anticiper les défaillances et proposer des solutions :

- écoute, conseil sur les dispositifs, orientation vers les cellules de crise,
- campagne d'appels auprès des entreprises de toute taille et de tous secteurs d'activité,
- prises de contact avec tous les occupants des hôtels et pépinières d'entreprises,
- mise en relation et détection de projets,
- maintien de l'accueil et du suivi des porteurs de projets.

LE PLAN ACTIONS POUR LES ENTREPRISES

Dans ce contexte économique, la Communauté d'agglomération a accentué ses efforts au service des entreprises.

- La participation à des dispositifs locaux avec des aides directes et indirectes aux entreprises et notamment :
 - le co-financement du dispositif régional "Fonds L'OCCAL" pour accompagner et soutenir les entreprises dans les investissements de relance,
 - la mise en place de l'exonération de Cotisation Foncière Economique (CFE) 2021,

- les mesures de dégrèvement, abatement des loyers pour certaines structures hébergées dans les équipements de la Communauté d'agglomération et la gratuité des espaces de coworking.
- La participation aux cellules économiques départementales pour aider à identifier les nouveaux dispositifs nationaux et locaux et mieux les relayer auprès des entreprises.
- Le renforcement des synergies avec les partenaires.
- Le maintien du financement de l'association Castres-Mazamet Technopole au titre du soutien à la création d'entreprises et à l'innovation, et ceci malgré l'annulation de l'Université de la e-santé.
- Le renouvellement du partenariat avec le Castres Olympique et du Sporting Club Mazamétain pour des actions de visibilité.
- Le maintien de l'accompagnement à l'implantation d'entreprises dans les infrastructures économiques (commercialisation de terrains dans les zones d'activité et de bureaux dans les hôtels et pépinières d'entreprises) et la promotion de ces équipements.

LES ACTIONS EN COURS

- Intensification dans l'accompagnement des projets d'implantation et d'investissement immobilier.
- Mise en valeur de l'offre pour l'accueil des entreprises, valorisation des opportunités locales d'implantation et accélération de la commercialisation du foncier de la collectivité.
- Poursuite des programmes d'investissement et d'entretien des sites d'activité pour offrir des conditions d'accueil optimales aux entreprises.
- Progression du niveau d'occupation dans les hôtels et pépinières d'entreprises.



Covid-19
Soutien de la Communauté
d'agglomération
+ de 300 K€ d'aides
pour 458 entreprises
bénéficiaires



LES SITES D'ACTIVITÉ

Un marché foncier et immobilier sous tension et une inflation de projets en création ou en développement contrastent avec les contraintes de la crise sanitaire.



Malgré le ralentissement de certains projets d'implantations et d'investissements immobiliers, la Communauté d'agglomération poursuit ses efforts pour pérenniser le développement des entreprises sur son territoire.

LES PRINCIPALES ACTIONS

La mise en valeur des offres foncières et immobilières :

En raison des sollicitations de plus en plus nombreuses de chefs d'entreprises qui recherchent des bâtiments professionnels à la location et/ou à l'achat, de terrains, et compte tenu de la rareté de certains types de biens, la collectivité a mis en place une veille active du marché sur une base répertoriant les biens publics et privés à la location et à la vente.

Il est prévu de mettre en ligne cet outil pour donner de la visibilité à ces offres locales.

Les installations d'entreprises :

Sur la ZAC du Causse :

- Mise en service de l'usine Syselec
- Ouverture d'un 2^e restaurant : Vert Midi

Les études et les travaux d'aménagement sur la ZAC du Causse :

- Mise à jour des études préalables au dossier de la ZAC du Causse en vue de son extension (loi sur l'eau, biodiversité) suite au renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD)
- Restructuration des aménagements piétonniers et amélioration de l'éclairage public

Le dynamisme des hôtels et pépinières d'entreprises

Dans ce contexte économique difficile, les deux hôtels d'entreprises de la Communauté d'agglomération, l'Arobase et le Centre Bradford affichent une bonne dynamique avec une nette progression des demandes d'hébergement.

La détection de nouvelles entreprises s'est poursuivie et concrétisée grâce à une mise en valeur de l'offre d'accueil, avec un niveau de services et d'équipements qui répond aux conditions sanitaires.



Une année active pour l'Arobase
et le Centre Bradford

Les deux hôtels d'entreprises affichent un panel d'équipements et de services mutualisés, adapté aux entreprises en phase de création ou en développement : bureaux modulables, accès internet à très haut débit et sécurisé, salles de réunion équipées en vidéo, internet, wifi, locaux d'archivage, mais aussi espace de détente, cafétéria... ainsi que des services d'accompagnement personnalisé. Outre les offres d'hébergement ou de simples domiciliations, ils proposent aussi de la location de salles et des formules de coworking.

LES ACTIONS EN COURS

Sur la ZAC du Causse :

- Dossier de demande de renouvellement de la ZAD du Causse : afin d'anticiper la demande et de préserver la ressource foncière pour l'installation d'entreprises sur notre territoire, une Zone d'Aménagement Différé a été créée par l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2013 pour une durée de 6 ans. Pour préserver le bénéfice de cette ZAD, une demande de renouvellement est adressée à la préfecture.

Sur les autres zones d'activité :

Poursuite des travaux d'aménagement et de restructuration des réseaux

LES HOTELS ET PEPINIERS D'ENTREPRISES

L'Arobase 1 :

- Superficie locative 1 128 m²
- Superficie des bureaux 994,03 m² soit 30 bureaux, dont 22 occupés pour 18 locataires
- Taux d'occupation 69%

L'Arobase 2 :

- Superficie locative 2 611 m²
- Superficie des bureaux 2 150 m² soit 23 bureaux, dont 22 occupés pour 10 locataires
- Taux d'occupation 95 %

Le Centre Bradford :

- Superficie locative 3 426,18 m²
- Superficie des bureaux 924,41 m² soit 16 bureaux, dont 9 occupés pour 8 locataires
- Taux d'occupation 37 %

LES MOUVEMENTS dans les hôtels et pépinières d'entreprises en 2020

3 nouveaux locataires

- COME
- EMERGENCE VAKOM
- NIDEL PHARMA

5 nouvelles domiciliations

- KLUBNEST
- NATSUCA
- NOPTRACK
- AGRIOT en pépinière
- BILOBIA en pépinière

LE TOURISME

Nouveau site internet, magazine de territoire, films en réalité virtuelle... L'Office de Tourisme a mis à profit les périodes de fermeture au public lors des confinements pour repenser sa stratégie et son organisation.



Visites virtuelles à l'Office de Tourisme

La Communauté d'agglomération exerce la compétence promotion touristique au travers de son Office de tourisme communautaire et partage avec les communes celle de l'animation touristique. Créé en 2017 sous la forme d'une régie à autonomie juridique et financière, l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) s'est substitué aux deux Offices de tourisme associatifs de Castres et de Mazamet. Cet établissement a pour vocation de valoriser les atouts de l'ensemble du territoire pour développer l'économie de ce secteur d'activité.

La régie personnalisée est dirigée par un Comité de direction, organe délibérant, composé de 12 membres : huit élus et quatre représentants socio-professionnels du secteur du tourisme. Le personnel est au nombre de neuf salariés. L'accueil du public se fait dans deux bureaux de tourisme, à Castres et à Mazamet, et via un point d'information numérique à Labruguière.

LES PRINCIPALES ACTIONS

La crise sanitaire a considérablement impacté le secteur du tourisme (opérateurs, hôtellerie, restauration...), et a entraîné la fermeture de l'accueil de l'Office de tourisme du 16 mars au 1^{er} juin et du 1^{er}

novembre au 14 décembre 2020.

Pendant les périodes de confinement, les agents de l'OTC se sont consacrés aux chantiers engagés en 2019 :

- le nouveau site Internet mis en ligne le 1^{er} avril,
- le magazine de territoire diffusé en mars,
- la réalisation de quatre films en réalité virtuelle, pour faire découvrir l'agglomération avec des vidéos aériennes 360°, et l'acquisition de matériels de visionnage pour les trois points d'accueil de Castres, Labruguière et Mazamet.

Malgré une activité commerciale victime de la crise sanitaire (-75%) et la baisse de la taxe de séjour, le budget 2020 est resté en équilibre grâce aux économies de charges.

LES ACTIONS EN COURS

- La prise de fonctions de la nouvelle directrice, qui a pour mission de mettre en œuvre une nouvelle organisation et une nouvelle stratégie.
- L'ouverture d'un point d'accueil pour les pèlerins de la voie d'Arles sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle.

La Communauté d'agglomération renouvelle son soutien à cette infrastructure majeure pour le développement du territoire. Malgré la baisse brutale du transport aérien durant la pandémie, l'aéroport de Castres-Mazamet a conservé deux rotations quotidiennes vers Paris.



L'AÉROPORT DE CASTRES-MAZAMET

Après le démarrage de la convention d'obligation de Service Public avec les compagnies Air France et Amelia International (ex-Aero 4M) fin 2019, 2020 a été une année compliquée pour l'aéroport avec un service suspendu pendant quelques mois et un redémarrage partiel.

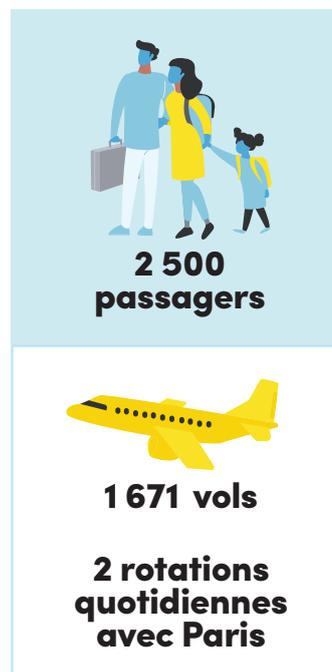
Le transport aérien a été durement touché par cette crise sanitaire et économique et la tendance observée sur Castres se situe dans les moyennes nationales avec une baisse des mouvements de l'ordre de 43% et du nombre de passagers de 64%.

La mobilisation collective des acteurs locaux a permis de maintenir deux rotations par jour à compter d'avril 2021 et de faire progresser le nombre de passagers.

Compte tenu de ces circonstances exceptionnelles et de l'intérêt porté par la Communauté d'agglomération à cette voie de desserte du territoire, cette dernière a décidé pour l'année 2020 de maintenir son niveau de participation à l'exploitation de la plateforme aéroportuaire et au financement des lignes aériennes.

LES ACTIONS RÉALISÉES

- Approbation des nouveaux statuts du Syndicat mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet avec l'intégration de la Région Occitanie et de nouvelles intercommunalités.



- Mise en place de nouvelles instances lors du comité syndical du 18 mars 2021.

LES ACTIONS EN COURS

Poursuite des travaux d'amélioration et d'embellissement de l'infrastructure pour renforcer son attractivité.

L'A69 LIAISON AUTOROUTIÈRE VERS LA MÉTROPOLE RÉGIONALE

Un nouveau cap a été franchi par le projet de liaison autoroutière Castres/Toulouse avec le lancement, le 10 mars 2020, de la procédure de mise en concession de l'infrastructure. Une avancée confortée en fin d'année par la publication des engagements de l'État.

Lancement de la procédure de mise en concession :

Annoncée le 21 février puis initiée le 10 mars 2020, la procédure de mise en concession pour la conception, le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance de l'A69 entre Castres et Verfeil a été engagée par l'État.



Pour rappel, la liaison autoroutière Castres-Toulouse est composée de deux sections :

- La section Verfeil-Castres, sous maîtrise d'ouvrage État, déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 22 décembre 2017.
- L'élargissement à 2x2 voies de la bretelle A680 entre Verfeil et Castelmaurou et la réalisation d'un échangeur à Verfeil, sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire actuel ASF, également déclarés d'utilité publique en 2017.

Le dossier des engagements de l'État a été publié le 13 novembre 2020

Ce document réaffirme les objectifs du programme : désenclavement et développement du sud du Tarn, gain de temps et sécurité routière améliorée.

La liaison autoroutière a pour objet de conforter le bassin de Castres-Mazamet, qui pourra ainsi prendre pleinement sa place dans le réseau des villes moyennes autour de Toulouse en tant que pôle d'équilibre de la métropole.

Cette infrastructure s'inscrit dans un cadre d'aménagement équilibré de la région Occitanie sachant tirer parti du dynamisme des deux grandes métropoles régionales que sont Toulouse et Montpellier, en articulation avec le réseau des villes moyennes.

En matière de sécurité, le dossier des engagements de l'État souligne que l'infrastructure permettra une liaison plus rapide entre l'agglomération de Castres-Mazamet et Toulouse, tout en apportant des améliorations significatives en termes de sécurité.

Ce document indique aussi les mesures de protection et d'insertion prévues lorsque l'infrastructure passera à proximité des bâtis (protection contre le bruit, aménagement paysager...). Concernant les riverains et les circulations de proximité, le projet sécurisera les accès à la route nationale et permettra d'éloigner cette infrastructure des principales zones urbanisées. Le dossier des engagements de l'État, publié en novembre 2020, souligne que l'infrastructure permettra un gain de temps de l'ordre de 35 minutes sur la totalité du trajet en améliorant la sécurité routière.



70

ouvrages d'arts pour le rétablissement de la voirie, la continuité des cours d'eau et les passages à faune.

LES ACTIONS EN COURS

- En mars 2021, le Conseil d'État a rejeté les pourvois des opposants à l'autoroute. Il a suivi les conclusions du rapporteur et jugé que l'étude est « proportionnée à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, ouvrages et aménagements projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement et la santé humaine ».
- Le 1^{er} mars 2021, le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a cosigné, avec les présidents des communautés de communes Sor-Agout, Lautrécois Pays d'Agout, 80 maires tarnais et le député de la 3^e circonscription du Tarn, un courrier à l'attention du Ministre chargé des transports, afin de « faire un point d'étape et réaffirmer le caractère vital de ce projet pour notre territoire. »
- L'année 2021 devrait voir l'annonce du concessionnaire qui sera en charge de réaliser et d'exploiter la nouvelle infrastructure autoroutière. Le lancement des travaux est prévu en 2022, pour une mise en service en 2025-2026.

43,5 km
de tronçons neufs



Anticipation de l'arrivée de l'autoroute, attractivité, développement démographique : le territoire de Castres-Mazamet se projette dans l'avenir et adapte son Programme d'Aménagement et de Développement Durable.

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

En Comité syndical du SCoT début mars, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a demandé la réévaluation à la hausse des prévisions d'accueil de population du scénario du Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Cette modification est justifiée par l'arrivée de l'autoroute et la volonté de relativiser les efforts de réduction de la consommation d'espace compte tenu du changement majeur opéré par ce nouvel équipement. Ce dernier offre une opportunité de rattrapage pour le bassin d'emploi de Castres-Mazamet dans un contexte de rééquilibrage régional.

Les élus ne veulent pas subir la double peine d'un développement limité par le passé, ajouté à de lourdes contraintes à l'avenir pour réduire la consommation d'espace.

LES ACTIONS RÉALISÉES

Une réunion des personnes publiques associées s'est tenue mi-janvier 2020. Elle a donné lieu à un courrier de remarques de la Direction Départementale des Territoires. Début mars, le scénario du PADD a été réévalué à la hausse. Fin du printemps et courant de l'été, un étudiant a réalisé, dans le cadre d'un Master de géographie, un travail d'inventaire du foncier économique disponible sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Suite aux élections municipales, le Comité syndical a été réinstallé le 24 septembre. Les nouveaux élus ont validé le PADD en cours d'élaboration et les travaux se sont poursuivis au cours de plusieurs réunions de Bureau durant le dernier trimestre, notamment autour des questions d'armature territoriale, de foncier économique et d'habitat. La Communauté de Communes de Sor et Agout a proposé de travailler sur trois schémas : économie / équipements-services / mobilités. Cette option a été validée en fin d'année et la dernière version du PADD a été envoyée aux élus pour lecture et remarques.

LES ACTIONS EN COURS

Les orientations du PADD doivent être débattues en Comité syndical. Elles seront ensuite retranscrites sous forme spatiale et quantitative dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Ce travail sera réalisé en ateliers avec l'appui notamment de cartographies A0 à l'échelle du SCoT sur 3 thématiques : l'économie ; l'habitat-environnement ; mobilités-équipements. Ateliers et travaux d'approfondissement du DOO se dérouleront au cours de l'année 2021 pour un arrêt souhaité avant la fin de l'année.

LES CHIFFRES CLÉS

Scénario du PADD à l'horizon 2040 sur les 3 EPCI du SCoT :

+ 25 000 habitants

soit **14 650 logements à produire.**



Il est prévu **25%** de remise sur le marché de logements vacants et **75%** de logements neufs, dont une partie en densification urbaine (4 400 logements) et en extension urbaine (6 600 logements).



Les besoins fonciers estimés sont de : **495 ha** pour l'habitat

500 ha pour les activités économiques
40 ha pour les équipements publics.

LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Opérations de sensibilisation, information sur les actions individuelles et les bonnes pratiques... : les actions en direction du public ont accompagné la réalisation du diagnostic territorial et la participation à plusieurs appels à projets régionaux.

Le PCAET est la 2^e génération des PCET actualisés par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Il intègre une nouveauté à travers la prise en compte du volet «Air». Le diagnostic territorial du PCAET a été réalisé et aura pour objectif de définir un nouveau programme d'actions sur six ans pour le territoire. Ces actions permettront de faire des économies d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

LES ACTIONS RÉALISÉES

L'année 2020 a été l'occasion de réaliser le diagnostic territorial du PCAET de la Communauté d'agglomération et également de répondre à des appels à projets régionaux et nationaux pertinents dans le domaine de l'énergie et de la mobilité. Ces appels à projets traduisent la dynamique du territoire sur des projets d'envergure, innovants et entrent dans le cadre des orientations à intégrer dans le futur PCAET.

Concernant le volet sur l'adaptation du territoire face aux effets du changement climatique et la sensibilisation à la biodiversité, l'agglomération de Castres-Mazamet disposait d'un stand lors de l'événement Cinéfeuille à Labruguière. Cela a été l'occasion de sensibiliser le public sur la Prévention des Déchets ainsi que sur les actions à mettre en place individuellement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

LES ACTIONS EN COURS

L'élaboration du PCAET se poursuit avec notamment une réflexion sur la stratégie du territoire et des actions à proposer pour réduire efficacement les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Ce programme d'actions sera décliné à l'échelle du territoire et à destination de tous les acteurs du territoire (habitants, collectivités, entreprises, associations) et sera ainsi mis en œuvre dès lors que le PCAET sera adopté courant 2022.

LES CHIFFRES CLÉS

- **1 événement grand public** organisé / 80 personnes sensibilisées
- **4 réponses à des appels à projets** en collaboration avec le service Patrimoine Communautaire et la Direction des Transports de la Communauté d'agglomération :
 - > **2 sur l'énergie** (Appel à projet pour « l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique » et « Appel à projet de soutien aux actions d'efficacité énergétique des collectivités » dit AMI SEQUOIA)
 - > **2 sur la mobilité** (« Appel à projet Hydrogène » et « Fonds Mobilités Actives – Aménagements cyclables 2020 »)

Progression du nombre d'étudiants, renforcement de la Recherche, développement des services et de la vie étudiante : le territoire universitaire poursuit sa structuration. Avec, en 2020, de nouvelles formations de haut niveau dans le domaine numérique.

ÉTUDIER À CASTRES-MAZAMET



LES PRINCIPALES ACTIONS

Offre de formation

À la rentrée 2020, l'effectif a atteint 2 189 étudiants, soit une progression de plus de 40 % sur les 10 dernières années. Cette dynamique est soutenue par la Communauté d'agglomération et le Département du Tarn dans le cadre du Syndicat mixte qui les réunit pour concourir à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes, à leur réussite et à leur insertion.

L'agglomération de Castres-Mazamet contribue ainsi à faire du Tarn, par ses effectifs étudiants, un territoire universitaire d'équilibre de premier plan parmi les 13 départements de la Région Occitanie.

Il est à noter qu'à la suite du renouvellement des instances communautaires, de nouveaux représentants de la Communauté d'agglomération ont été désignés au Syndicat mixte, désormais présidé par M. Arnaud Bousquet, vice-président délégué à l'enseignement supérieur-recherche-innovation.

Recherche

50 personnes travaillent sur le site dans la recherche universitaire, dont une vingtaine d'enseignants chercheurs (chimie : 7, informatique : 7, sciences humaines et sociales : 6), tous adossés à des laboratoires toulousains. Dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens avec les établissements universitaires, la collectivité soutient financièrement cette recherche académique qui peut susciter des projets collaboratifs avec les entreprises, et elle apporte chaque année son concours à la réalisation de thèses de Doctorat (7 déjà réalisées, 3 en cours).

Vie étudiante

Les services destinés à offrir aux étudiants des conditions de vie agréables dans la cité ont été adaptés aux conditions créées par la crise sanitaire. Si le programme d'animations sportives s'est trouvé perturbé, le point information logement en ligne a été amélioré, la soirée patinoire organisée dans le cadre de la Semaine de l'Étudiant a été maintenue, et une attention particulière a été portée aux étudiants qui pourraient rencontrer des difficultés sociales, autour d'actions organisées par le CROUS ou par l'Épicerie sociale et solidaire « L'Escale 81 ».



Des étudiants mobilisés et solidaires



Les travaux de réhabilitation de l'IUT

Réhabilitation de l'IUT : 4 millions d'€

une subvention supplémentaire de 400 000 € au titre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local a été obtenue de l'État

Entrepreneuriat étudiant

Le soutien à l'entrepreneuriat étudiant s'est poursuivi, et la 2^e édition du concours "Les étudiants créateurs de Castres-Mazamet" a permis de recueillir des dossiers de candidature pour huit projets de création d'activité, émanant de 18 étudiantes et étudiants, dans les domaines de la chimie, du numérique et de la santé. Le Jury du concours, réuni le jeudi 15 octobre 2020, a auditionné les candidats et décerné les Prix 2020 : le Grand Prix, doté de 1 000 €, un Prix spécial du Jury doté de 750 €, et trois Prix d'encouragement dotés de 500 € chacun.

Le renforcement du numérique

Le site d'enseignement supérieur-recherche-innovation de Castres-Mazamet a enregistré en 2020 un renforcement de l'offre des formations post-bac dans le domaine du numérique, en réponse aux besoins exprimés par les entreprises du territoire pour intégrer de nouvelles compétences :

- l'École Supérieure du Numérique du Tarn, créée par la Chambre de Commerce et d'Industrie en partenariat avec l'École d'ingénieurs 3iL, a ouvert à la rentrée, en plus du Bachelor "Concepteur de systèmes d'information", un Master avec deux options : "Manager de solutions digitales" et "Expert réseaux et sécurité", ce qui lui permet de délivrer des diplômes jusqu'à bac+5, préparés en alternance ;
 - l'École d'ingénieurs en santé connectée (ISIS), rattachée à l'Institut National Universitaire Champollion et partenaire de l'INSA, approche désormais les 200 élèves, dont 36 suivent le cursus d'ingénieurs par la voie de l'alternance.
- En outre, un BTS "Services Informatiques aux Organisations", également en alternance, doit ouvrir à la rentrée 2021 au Lycée de La Salle, et l'IUT prévoit la création à la rentrée 2022 d'un 5^e département dédié à l'Informatique.

LES ACTIONS EN COURS

- Réédition du guide de l'étudiant et du guide des formations disponibles sur le site castres-mazamet.fr à la rubrique «Étudier».
- Demande d'inscription de deux opérations au contrat de plan État-Région 2021-2027 :
 - travaux pour la transition énergétique des locaux de l'IUT : 3 180 000 € ;
 - réalisation de l'antenne de l'ENSAV sur le campus : 1 600 000 € pour les locaux pédagogiques.
- Parallèlement, une étude est lancée pour la réalisation des bâtiments du "Campus de l'alternance" que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn souhaite implanter sur le campus.



Participation annuelle de la Communauté d'agglomération au Syndicat mixte :

214 000 €

LES CONTRATS TERRITORIAUX

En mettant en œuvre des synergies régionales et participant au financement pluriannuel des opérations stratégiques, les contrats territoriaux viennent soutenir la dynamique de l'agglomération de Castres-Mazamet.



Création et aménagement de liaisons douces sur le campus de la Borde Basse

Plusieurs contrats sont en cours d'exécution pour le financement des programmes pluriannuels d'investissements communautaires et communaux en matière de développement économique, de développement durable, d'équipements structurants (infrastructures culturelles et sportives notamment), de développement et de valorisation des bourgs-centres, d'accessibilité et de rénovation énergétique des bâtiments recevant du public et d'aménagement des espaces publics :

- le Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée avec la Région Occitanie,
- les Contrats Bourgs-Centres des communes d'Aussillon et de Labruguière,
- le Contrat Atouts-Tarn avec le Département du Tarn,
- le Contrat de Plan État-Région 2015-2020,
- la Convention pluriannuelle « Action Cœur de ville » avec l'État.

LES ACTIONS RÉALISÉES

Le contrat Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de Mazamet a été approuvé en septembre 2020. Il a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat établi entre la Région, le Département du Tarn, la commune et la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet en y associant le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), pour agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune vis-à-vis de son bassin de vie.

Par ailleurs, au titre du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée 2018-2021, six opérations ont été inscrites au programme opérationnel 2020, principalement dans les domaines suivants : infrastructures culturelles, accessibilité et rénovation énergétique des bâtiments recevant du public et aménagement des espaces publics.

La transformation de la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Castres-Mazamet en convention d'Opération de revitalisation de territoire (ORT) livre des outils juridiques luttant prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes. Suite à une phase d'initialisation (diagnostic et projet de redynamisation des cœurs de ville de Castres et de Mazamet), l'avenant à la convention engage la seconde phase dite de déploiement comportant un plan d'actions d'une durée de cinq ans.

Programme opérationnel 2020 du Contrat Territorial d'Occitanie (CTO) :

Intitulé de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	Coût en € HT	Aides publiques sollicitées
INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS CULTURELLES, TOURISTIQUES ET SPORTIVES			
Rénovation du Musée Goya Muséographie	Castres	3 619 205	2 803 900
Rénovation des façades de l'Hôtel de Ville et du musée Goya Monuments Historiques	Castres	3 774 161	1 542 062
ACCESSIBILITÉ ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS RECEVANT DU PUBLIC			
Mise aux normes d'accessibilité des établissements communaux recevant du public Programme 2019 Complexe sportif René Carayol	Aussillon	177 122	113 340
Mise aux normes d'accessibilité des établissements communaux recevant du public Programme 2020 Salles Devès et Costis	Aussillon	128 000	102 400
AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS			
Aménagement d'un cheminement doux Campus de Castres-Mazamet	Communauté d'agglomération	169 101	123 919
Aménagement d'une piste cyclable du giratoire du Siala au giratoire de Penchenery	Communauté d'agglomération	583 215	408 729
TOTAL GÉNÉRAL		8 450 804	5 094 350

+- LES ACTIONS EN COURS

L'élaboration du futur Contrat de Plan Etat-Région (CPER) Occitanie 2021-2027 pour les volets mobilité multimodale et enseignement supérieur, recherche, innovation se poursuit suite à la validation de son protocole de préfiguration.

Par ailleurs, conçus comme une réponse à une action de l'État devenue peu lisible, les Contrats de

Relance et de Transition Ecologique (CRTE) verront le jour en 2021 et constitueront un nouveau cadre de dialogue faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux. Ces nouveaux contrats, dont le périmètre privilégié est l'échelle intercommunale, seront évolutifs puisque des priorités pourront être inscrites dès le début du contrat ou être ajoutées au cours de son exécution.

LES FONDS DE CONCOURS

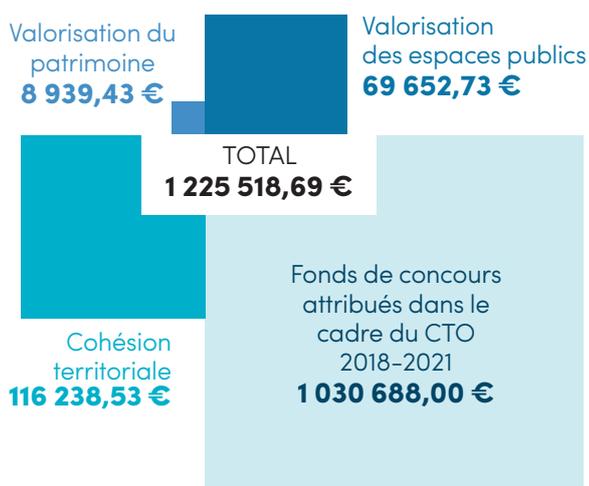
un dispositif de soutien aux actions des communes membres

Les fonds de concours permettent à la Communauté d'agglomération d'accompagner les projets portés par les communes. Un dispositif essentiel, qui renforce la capacité d'action communale dont les résultats sont immédiatement perceptibles.

En raison des principes de spécialité et d'exclusivité, la Communauté d'agglomération ne peut intervenir dans le champ des compétences que les communes ont conservées. Toute fois, cette règle connaît une exception : les fonds de concours grâce auxquels un EPCI peut aider ses communes à assumer une charge, souvent de centralité, qui n'a pas été mutualisée ou qui intéresse plusieurs communes.

La Communauté d'agglomération dispose d'un dispositif général d'intervention décliné en fiches thématiques et doté d'une enveloppe annuelle de 880 000€ complétée par un fonds de soutien annuel de 100 000€ réservé aux investissements dans les domaines publics et privés des communes non urbaines et par une aide supplémentaire accordée aux communes de Boissezon et de Caucalières dans la limite de 60 000€ par commune et par mandature. Il convient de rappeler que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

MONTANT DES FONDS DE CONCOURS attribués par le Conseil de la Communauté d'agglomération par thème :



LES ACTIONS RÉALISÉES

Opérations ayant bénéficié d'un fonds de concours de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet au cours de l'année 2020, outre les opérations relevant de l'enveloppe Cohésion territoriale :

AUSSILLON

- Aménagement de la rue du Four et de la place du Plô
- Accessibilité des établissements communaux recevant du public - Complexe sportif Carayol
- Aménagement du boulevard du Languedoc

BOISSEZON

- Réfection intérieure et isolation de la Mairie
- Remplacement des fenêtres et des volets de l'école communale

CASTRES

- Aménagement de la rue Mirabeau
- Aménagement de la place Sout

LABRUGUIÈRE

- Construction d'une Maison de l'Enfance

PAYRIN-AUGMONTEL

- Réhabilitation du centre de loisirs et création d'un espace associatif mutualisé
- Création d'une liaison douce

Identifier les difficultés et les attentes des quartiers prioritaires, faire émerger des solutions, coordonner les dispositifs existants pour une meilleure efficacité : la Politique de la ville s'appuie sur une large panoplie d'actions.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

En 2020,
25 porteurs de projet

48 actions
pour un montant de plus de
3 900 000 €

Participation de la Communauté d'agglomération

158 230€

Participation de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT)

143 366€

À ces montants s'ajoutent les opérations Quartiers d'été, Quartiers d'automne et Quartiers solidaires qui représentent plus de 20 000 € de subventions supplémentaires de la part de l'ANCT.

- TFPB, PRE, CLSPD),
- Initier, relancer ou développer selon les sites la participation des conseils citoyens,
 - Accentuer dans leur domaine de compétences de droit commun la participation et l'articulation des signataires du contrat de ville,
 - Faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers prioritaires.

LES ACTIONS EN COURS

La crise sanitaire a révélé des difficultés particulières liées aux territoires prioritaires de la politique de la ville notamment en matière d'aide alimentaire, de fracture numérique et de continuité éducative. Une attention particulière sera portée sur ces thématiques pour l'année à venir.

Une nouvelle démarche devrait être initiée à Castres avec des « marches exploratoires ». À travers ce dispositif, il s'agit d'être à l'écoute des femmes notamment, pour identifier les éléments qui sont à l'origine d'un sentiment d'insécurité sur un secteur donné. Bailleurs sociaux, élus, responsables territoriaux participeront avec les habitants à un parcours sur le terrain aboutissant à des propositions d'amélioration du cadre de vie des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'année 2020 a été marquée par de nouveaux dispositifs liés à la situation sanitaire afin que les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville puissent bénéficier d'actions adaptées pendant les vacances d'été et de la Toussaint dans une logique de renforcement du lien social et d'accès à de nouvelles opportunités. Intitulés « Quartiers d'été », « Quartiers d'automne » et « Quartiers solidaires », des projets tels que la confection de masques en tissu, la mise à disposition de tablettes ou de portables, des sorties à la journée dans les environs de Castres sont venus étoffer la programmation initiale.

En outre, un nouveau groupe de suivi sur le volet emploi et développement économique a été mis en place de façon à évaluer en cours d'année les actions réalisées dans ce domaine. Il regroupe les associations, Pôle emploi, la Mission locale et la DIRECCTE.

LES ACTIONS RÉALISÉES

Le protocole du contrat de ville de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a été validé par le comité de pilotage du Contrat de ville du 13 novembre 2019 puis soumis à l'approbation du conseil de la Communauté d'agglomération du 16 décembre 2019. Compte-tenu de la situation sanitaire liée au Covid, le protocole a finalement été signé le 27 juillet 2020.

Issu de l'évaluation à mi-parcours en 2018/2019, il fixe, depuis le 1^{er} janvier 2020, les nouvelles orientations du Contrat de ville 2020 – 2022 et les dispositifs à mettre en œuvre, principalement :

- Renforcer le pilotage et la gouvernance au niveau intercommunal,
- Veiller à la coordination structurelle des dispositifs rattachés ou en lien avec le Contrat de ville (ANRU,

LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Action emblématique de la Politique de l'habitat, le renouvellement urbain du quartier Laden - Petit Train est lancé, il se concrétisera par les premières démolitions en 2021. Parallèlement, les OPAH continuent à répondre à une forte attente des propriétaires.

LES ACTIONS RÉALISÉES

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) a été approuvé par le Conseil de la Communauté d'agglomération le 27 janvier 2020 et envoyé aux communes membres et au syndicat mixte du SCoT pour avis. Après un 2^e passage en conseil communautaire le 16 novembre 2020, il a été présenté au bureau de la Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement le 8 décembre 2020. Une 3^e validation par le conseil communautaire est prévue début 2021 de façon à adopter le PLH.

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier de Laden - Petit Train a été signée le 16 mai 2020 par l'ensemble des partenaires. Elle permet d'obtenir des aides financières de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine sur ce projet dont l'échéance est prévue dans une dizaine d'années. Les travaux commenceront en 2021 par les démolitions des immeubles situés impasse de Laden et rue du Petit Train.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la Communauté d'agglomération s'est achevée le 26 octobre 2020. Démarrée en 2015, cette OPAH a rencontré un vif succès auprès des propriétaires, le rythme des demandes s'intensifiant d'année en année. Plus de 300 entreprises du bâtiment sont intervenues en 5 ans sur les chantiers subventionnés au titre de l'OPAH. 94 % d'entre elles sont implantées dans le bassin d'emploi de Castres-Mazamet ou du sud du Tarn.

LES ACTIONS EN COURS

Le Programme Local de l'Habitat comprend un certain nombre d'actions qu'il conviendra de mettre en œuvre en 2021. En priorité, une étude foncière sera lancée sur le territoire de la Communauté d'agglomération afin d'identifier des secteurs stratégiques communautaires pour la mise en œuvre de projets d'habitat liés à l'évolution démographique et à l'arrivée de l'autoroute. En outre, une réflexion doit être menée sur les cœurs de ville de Castres, Mazamet et Labruguière dans le cadre d'une ou plusieurs Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU).

Les travaux de renouvellement urbain du quartier de Laden - Petit Train entreront dans leur phase opérationnelle. Sont prévus en 2021, la démolition de 36 logements suivie de l'aménagement d'une première tranche de réseaux et d'espaces extérieurs, des études relatives à la réhabilitation de 71 logements situés 10, 12 et 16, 18, 20 rue du Petit Train et la construction de 37 logements à Lameilhé.

LES CHIFFRES CLÉS 2020



Habitat privé : en 2020, l'OPAH a généré 2 377 302 € TTC de travaux pour 144 dossiers déposés dont 55 dossiers de maintien à domicile et 89 dossiers d'économies d'énergie. Les subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat s'élèvent pour cette année à 1 110 763 € auxquelles s'ajoutent les aides de la Communauté d'agglomération à hauteur de 112 767 €. En 5 ans, pas moins de 638 dossiers ont été déposés.



Habitat public : la Communauté d'agglomération a accordé 110 000 € d'aides à la réhabilitation et la construction de 55 logements sociaux.

Suite au transfert au 1^{er} janvier 2020 de la compétences "eau et assainissement" des communes à la Communauté d'agglomération, une nouvelle organisation a été mise en place pour assurer la continuité et la qualité de ces services publics essentiels.

L'EAU & L'ASSAINISSEMENT

LES ACTIONS RÉALISÉES

Pour l'assainissement collectif une convention de gestion a été signée avec les communes de Boissezon, Labruguière, Lagarrigue, Navès, Noailhac et Valdurenque, afin qu'elles gèrent pour le compte de la Communauté d'agglomération cette compétence pendant 12 mois.

LES ACTIONS EN COURS

- Contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif des communes de Boissezon, Labruguière, Lagarrigue, Navès, Noailhac et Valdurenque avec la SPL Eaux de Castres Burlats.
- Schéma directeur d'assainissement des eaux usées de Labruguière,
- Campagne de Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) sur la station d'épuration industrielle de Labruguière,
- Bathymétries sur les lagunes de Labruguière, Noailhac et Valdurenque.

	Eau potable	Assainissement collectif	Assainissement non collectif
Aiguefonde	SIVAT	SIVAT	CACM SPL Eaux de Castres Burlats
Aussilon	SIVAT	SIVAT	CACM SPL Eaux de Castres Burlats
Boissezon	SMAEP du Pas des Bêtes Véolia	CACM SPL Eaux de Castres Burlats	CACM SPL Eaux de Castres Burlats
Castres	CACM SPL Eaux de Castres Burlats	CACM SPL Eaux de Castres Burlats	CACM SPL Eaux de Castres Burlats
Caucalières	SIVAT	SIVAT	CACM SPL Eaux de Castres Burlats
Labruguière	SMAEP du Pas des Bêtes Véolia	CACM SPL Eaux de Castres Burlats	CACM SPL Eaux de Castres Burlats
Lagarrigue	SMAEP du Pas des Bêtes Véolia	CACM SUEZ (en 2021) et SPL Eaux de Castres Burlats (à partir de 2022)	CACM SPL Eaux de Castres Burlats
Mazamet	SIVAT	SIVAT	CACM SPL Eaux de Castres Burlats
Navès	SMIX de Saïx - Navès Véolia	CACM SPL Eaux de Castres Burlats	CACM SPL Eaux de Castres Burlats
Noailhac	SMAEP du Pas des Bêtes Véolia	CACM SPL Eaux de Castres Burlats	CACM SPL Eaux de Castres Burlats
Payrin-Augmontel	SMAEP du Pas des Bêtes Véolia	SIVAT	CACM SPL Eaux de Castres Burlats
Pont de Larn	SMAEP du Pas des Bêtes Véolia	SIVAT	CACM SPL Eaux de Castres Burlats
Saint-Amans-Soult	SIVAT	CACM SMIX de Saint-Amans-Soult	CACM SPL Eaux de Castres Burlats
Valdurenque	SMAEP du Pas des Bêtes Véolia	CACM SPL Eaux de Castres Burlats	CACM SPL Eaux de Castres Burlats

Service prioritaire, la collecte des déchets a fonctionné sans interruption, assurant le service à la population malgré la crise sanitaire. En 2020, les foyers ont aussi mieux trié le verre, à la suite des campagnes de sensibilisation.



LES OPÉRATIONS DE COLLECTES DES DÉCHETS

Le service de la collecte des déchets a été particulièrement marqué par la pandémie de la Covid-19 au printemps 2020. Tout a été fait pour maintenir le service aux habitants afin de ne pas accentuer la crise en cours. Les collectes ont été assurées sans dysfonctionnement durant toute l'année. La fermeture des déchèteries gérées par Trifyl a eu un impact à la hausse sur les quantités de déchets collectés. L'évacuation des déchets végétaux ayant été problématique pour les particuliers, la Communauté d'agglomération a mis en place un service exceptionnel de bennes pour les déchets végétaux dans les communes qui en ont fait la demande.

LES ACTIONS RÉALISÉES

Par rapport à 2019, les quantités de déchets recyclables collectées sont en hausse de 2 %, et celles des ordures ménagères en hausse de 1 % (liées à la fermeture des déchèteries).

Les efforts engagés en 2017 pour la collecte des emballages en verre, relayés par une action massive de communication, continuent de porter leurs fruits avec une augmentation des tonnages collectés : + 4,5 % en 2018, + 5,3 % en 2019 et + 6,5 % en 2020.

LES PRINCIPALES ACTIONS

- Maintien des collectes malgré la crise sanitaire et confirmation de l'intérêt des collectes robotisées pour la protection des agents vis-à-vis des risques sanitaires.
- Travail et échanges avec le syndicat Trifyl sur le projet d'usine de tri et de méthanisation des déchets ménagers résiduels.
- Lancement d'une étude sur la gestion des biodéchets.

LES CHIFFRES CLÉS

Collecte

- + 1 % > Ordures ménagères
- + 2 % > Déchets ménagers recyclables
- + 6,5 % > Verre



0 % d'augmentation

du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) depuis 2007



Pas d'interruption pour la collecte des déchets

LES ACTIONS EN COURS

- Travail et échanges avec le syndicat Trifyl sur le projet d'usine de méthanisation des déchets ménagers résiduels et le projet d'extension des consignes de tri.
- Participation à l'étude sur la gestion des biodéchets lancée par le syndicat Trifyl.
- Poursuite des suivis en porte à porte de la qualité du tri dans les bacs jaunes et de l'optimisation de l'organisation des collectes.
- Actions de nettoyage et de lutte contre les dépôts sauvages de déchets autour des points de collecte. Transmission des informations aux communes afin de permettre la verbalisation des contrevenants.
- Étude sur la mise à jour du règlement de collecte et son impact sur les gros producteurs professionnels de déchets.

La fermeture des déchèteries a provoqué l'augmentation du volume de déchets collectés



LA PRÉVENTION

Création et mise en place de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui a validé les actions de ce futur programme.

LES ACTIONS RÉALISÉES

- Distribution de composteurs individuels à Castres et à Mazamet.
- Autocollants Stop-Pub.
- Lutte contre le gaspillage alimentaire.

LES CHIFFRES CLÉS

612 composteurs
5 000 autocollants Stop-Pub

LES ACTIONS EN COURS

- Préparation de la consultation et recueil des avis des acteurs et du grand public sur le projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.
- Consultation de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi.
- Soumission du projet au Conseil communautaire.

Impacté par la crise sanitaire et les périodes de confinement, le service Libellus a connu une année atypique. L'adaptation du réseau se poursuit pour mieux répondre aux attentes des usagers et aux évolutions démographiques.



LE RÉSEAU LIBELLUS

La crise sanitaire a perturbé de façon importante le réseau Libellus. Il a été à l'arrêt du 18 mars au 13 mai, puis en reprise partielle. Il a fallu attendre le 4 juin pour retrouver un fonctionnement normal.

Des mesures sanitaires ont été mises en place :

- désinfection quotidienne des véhicules,
- mise à disposition de distributeurs de gel hydroalcoolique,
- port du masque obligatoire et respect des mesures de distanciation.

LES ACTIONS RÉALISÉES

En collaboration avec les communes, Libellus continue d'adapter son réseau et ses arrêts afin de répondre au mieux aux attentes des usagers. Un véhicule hybride neuf de 12m et un véhicule pour le transport des PMR ont été mis en service.

LES ACTIONS EN COURS

- Poursuite du programme de mise en accessibilité des points d'arrêts.
- Consultation pour l'équipement de système de comptage des passagers dans l'ensemble des véhicules.
- Achat d'un bus neuf de 12m hybride et de deux navettes.
- Réflexion sur le remplacement du système d'information voyageurs et du système d'aide à l'exploitation embarqués à bord des véhicules.
- Remplacement du dispositif de communication entre les véhicules et les contrôleurs.
- Extension du réseau pour la desserte du nouveau collège de Castres.

LES CHIFFRES CLÉS





LES TRANSPORTS SCOLAIRES

La Communauté d'agglomération a mis en place un réseau de transport scolaire pour les élèves qui habitent en dehors de l'espace urbain desservi par le réseau de bus Libellus. Ces lignes sont confiées à des transporteurs privés. Par ailleurs, elle met en service, aux heures de pointe, des bus réservés exclusivement aux scolaires sur les lignes du réseau urbain qui desservent les établissements d'enseignement. Un « plan transport » élaboré de conserve entre les établissements et la Communauté d'agglomération permet de dimensionner à chaque rentrée le service de ramassage le plus adapté.

Le service Transports continue d'assurer les lignes mises en place depuis 2012. Une adaptation du réseau et des points d'arrêts est faite tous les ans pendant l'été en fonction des inscriptions.

Le service a été arrêté en mars et n'a repris qu'à la rentrée de septembre.

LES CHIFFRES CLÉS



5 000
élèves transportés
quotidiennement



400 points d'arrêts
desservis

LES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES ET LA PATINOIRE

Comme tous les équipements de loisirs, l'Archipel et le centre aquatique de Mazamet ont vu leur fréquentation fortement réduite par les dispositifs sanitaires. L'adaptation et la réactivité ont tout de même permis d'accueillir plus de 150 000 personnes.



L'Archipel

En 2020, la crise sanitaire a particulièrement affecté les équipements aquatiques en réduisant considérablement leur ouverture et en limitant l'accueil des publics lors de leur réouverture, avec pour conséquence une chute de la fréquentation et des recettes de 60% en moyenne.

LES ACTIONS RÉALISÉES

Cette fermeture a permis réaliser de nombreux travaux d'entretien :

- reprise de l'étanchéité de la terrasse côté piscine de l'Archipel,
- remplacement de l'automate et de la gestion technique centralisée de l'Archipel, pour une optimisation des besoins en énergie,
- remplacement d'une partie de l'éclairage et de certaines pompes

de filtration par du matériel moins énergivore,

- mise en place sur toutes les zones d'accueil du public de parois de protection transparentes (caisses d'accueil, banque à patins).

La reprise des activités a été conditionnée à la mise en place d'un protocole :

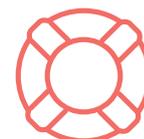
- mise en place de créneaux de réservation,
- instauration d'une jauge de fréquentation,
- gestion du public : respect des règles de distanciation et mesures sanitaires (distributeurs de gel hydro-alcoolique, sens de circulation, port du masque, affichage, marquage au sol...),
- renforcement des protocoles de nettoyage et de désinfection.

LES CHIFFRES CLÉS



154 442
personnes accueillies
en 2020

réparties entre
le public (88 313),
les scolaires (28 246)
et les clubs (37 883)



53
agents
permanents

Moins d'animations, mais une saison estivale tout de même réussie, autour des jeux du parc aquatique : le lac des Montagnès est toujours une destination prisée de la population comme des touristes.



Pendant la saison estivale, **4 maîtres-nageurs sauveteurs** ont été présents chaque jour pour près de **500 heures** de surveillance de la baignade.

LA BASE DE LOISIRS DES MONTAGNÈS

La surveillance de la baignade a été assurée pendant les deux mois d'été, mais la crise sanitaire a eu raison des manifestations et animations habituelles.

LES ACTIONS RÉALISÉES

- Un parc aquatique d'environ 1 000 m² de jeux gonflables a été installé dans la zone de baignade durant la période de surveillance (1^{er} juillet au 31 août). Cette initiative privée a donné lieu à une convention d'occupation du domaine public.
- Rénovation du poste de secours.
- Installation de nouvelles toilettes sèches au nord de la base de loisirs, à proximité immédiate du sentier piétonnier. L'équipement est identique à celui existant sur l'autre rive au niveau du ponton de pêche pour les personnes à mobilité réduite. Son système sans eau, sans électricité, ni produit chimique fonctionne par la seule énergie du vent et du soleil.
- Des travaux ont été réalisés par le SIVAT sur la station de potabilisation des Montagnès.
- Au niveau du barrage, l'organe de manœuvre des vannes a été remplacé pour améliorer l'ergonomie et diminuer l'effort.

LES ACTIONS EN COURS

- Maintenance de l'ouvrage hydraulique.
- Étude de stabilité du remblai aval.
- Diagnostic de toute la vantellerie (vannes et canalisations) du barrage.



Jeux et baignade au lac des Montagnès

LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

L'imagination et l'innovation face à l'adversité : grâce au Biblio Drive, le réseau des médiathèques a maintenu le service aux usagers. Une action qui a séduit le public et conservé le lien culturel, avec près de 20 000 prêts réalisés en 15 semaines.



Plaisir de lire, plaisir d'apprendre

En réponse aux fermetures pendant les confinements imposés en 2020, le réseau des Médiathèques a réagi en mettant en place un nouveau service : le Biblio Drive. Le principe : l'adhérent réserve des documents via le catalogue en ligne et choisit le jour et l'heure du retrait. Les bibliothécaires préparent les documents et les positionnent devant les médiathèques, selon les créneaux définis.

Si l'adhérent ne sait pas quoi choisir, il peut s'en remettre aux bibliothécaires qui constituent des sélections thématiques pour les adultes et par tranches d'âge pour les enfants.

Les retours, quant à eux, s'effectuent par les boîtes de retour extérieures.

Ainsi, pendant les 15 semaines où ce service a été rendu, 16 975 prêts ont été enregistrés, ce qui représente 8,58% des prêts totaux effectués en 2020.

Plus que le volume, c'est la continuité du service au public qui a été plébiscitée par les usagers.

LES ACTIONS RÉALISÉES

L'action culturelle est un axe central du réseau des médiathèques de Castres-Mazamet.

La programmation 2020 avait été construite à trois niveaux :

Manifestations nationales, portées ou soutenues par le Ministère de la Culture

- La Nuit de la lecture (janvier)
- Partir en livres (juillet) : reporté pour cause de consignes sanitaires
- Les Journées du patrimoine (septembre)
- Le Mois du film documentaire (novembre) : reporté pour cause de consignes sanitaires

Événements d'importance régionale ou départementale

- Festival Autant de Blues (février)
- Le Marathon des mots (juin) : annulé pour les communes hors Haute-Garonne
- Contes en balade (septembre)



Événements phare dans chaque médiathèque sur son territoire

- Le Prix du marque-page à Labruguière (janvier)
- Le Festival de l'Illustration Jeunesse à Castres (mars, reporté à septembre)
- Le Mois de l'enfance à Mazamet (décembre) : reporté pour cause de consignes sanitaires

Le confinement a aussi été l'occasion de repenser les pratiques en interne et de remobiliser l'équipe autour de la notion de réseau.

Cet enjeu s'est traduit par une harmonisation fructueuse de la cotation des titres de fiction adultes ainsi que des CD et des DVD sur l'ensemble du réseau. Au total, ce sont 34 600 titres qui ont été recotés intellectuellement et physiquement dans toutes les médiathèques, soit plus de 30% des fonds totaux.

LES ACTIONS EN COURS

La mise en réseau se poursuit avec la constitution de groupes de travail en interne pour réfléchir aux derniers grands chantiers : la recotation intellectuelle et physique des documents jeunesse, des documentaires adultes, des BD et des mangas.

Côté actions culturelles, afin de respecter les consignes sanitaires, l'ensemble des actions a été suspendu de décembre 2020 à mai 2021 avec l'accord des élus. Pour maintenir le lien avec nos adhérents, la médiation en ligne se fait plus présente avec des posts thématiques quotidiens sur la page Facebook du réseau et le projet d'ouvrir une chaîne Youtube et un site internet couplé au catalogue en ligne.

Afin de partir à la reconquête de notre public, dès le mois de juin, la programmation des actions culturelles en réseau sera à nouveau proposée avec des thématiques mensuelles.

LES CHIFFRES CLÉS 2020

L'épidémie de Covid-19 qui a touché le pays et la crise sanitaire qui s'en est suivie a profondément impacté l'organisation de travail des médiathèques. En termes de relations au public, la fermeture des équipements a invité à repenser les modes de communication et les partenariats engagés. La page Facebook du réseau s'est ainsi transformée en vecteur de promotion du livre et de la lecture : chaque jour, un coup de cœur était proposé et argumenté par les bibliothécaires. Aussi, l'heure des histoires en ligne a été mise en place avec le concours des éditeurs Jeunesse à raison de deux fois par semaine. Ces publications ont connu beaucoup de succès (jusqu'à 50 partages pour 9 000 personnes touchées). Jeux, quizz et infos sur l'actualité littéraire et artistique sont venus compléter ces coups de cœur et lectures. D'ailleurs, la page Facebook a connu un rebond d'activité et près de 3 500 personnes suivent désormais les publications régulières du réseau des médiathèques.

En termes de prêts, les 180 944 prêts annuels totalisés sur les périodes d'ouverture et de Biblio.drive, représentent une baisse de 57,94% par rapport à 2019, essentiellement due aux périodes de fermeture et à la timide fréquentation des périodes post-ouverture, malgré la mise en place de consignes sanitaires strictes dans chaque médiathèque (quarantaine de documents...).

Le nombre de réservations a, quant à lui, progressé, passant de 54 907 à 77 713 soit une augmentation de 41,54%. Ceci s'explique par la mise en service du Biblio.drive qui imposait de passer par les réservations en ligne mais il est à noter que le phénomène n'a pas baissé avec les réouvertures, preuve que les usagers apprécient le principe, l'ont intégré et l'utilisent régulièrement.



Suivez-nous sur Facebook !
@mmediatheque

L'ESPACE APOLLO

Pôle culturel d'envergure, au cœur du bassin mazamétain, l'Espace Apollo Michel-Bourguignon participe à la diffusion culturelle et à l'éducation artistique. En 2020, l'activité a été fortement réduite par les mesures sanitaires.



La Régie Apollo, qui gère l'Espace Apollo Michel-Bourguignon depuis le 1^{er} avril 2016, a pour missions statutaires d'assurer :

- la diffusion culturelle :
 - > sous la forme de spectacles présentés par la Régie essentiellement au sein de l'Espace Apollo ou dans le cadre de partenariats avec l'Adda du Tarn ou d'autres collectivités,
 - > grâce à la délégation de service public visant à l'exploitation de deux salles de cinéma au sein de l'Espace Apollo permettant l'accueil d'une programmation grand public comme d'art et essai.
- l'éducation artistique : fruit d'une collaboration avec les établissements scolaires (lycées, collèges, écoles) dans le cadre de projets spécifiques (Plan chorégraphique départemental et parcours théâtre de l'Adda du Tarn), ou ponctuels (travail de sensibilisation autour d'un spectacle ou d'une résidence d'artistes).

LES PRINCIPALES ACTIONS

L'activité de l'Espace Apollo Michel-Bourguignon a été perturbée puis arrêtée à plusieurs reprises en cours d'année par les mesures prises pour faire face à la crise sanitaire.

À ce titre, les éléments statistiques pour l'année 2020 ne sont pas significatifs : 17 spectacles et 3 025 spectateurs en 2020 contre 43 spectacles et 6 840 spectateurs en 2019.

LES ACTIONS EN COURS

- Poursuite des partenariats avec les acteurs culturels et l'Éducation nationale afin d'assurer l'éducation artistique en direction des publics scolaires.
- Maintien d'une programmation diversifiée s'adressant à tous les publics en fonction des contraintes sanitaires.
- Poursuite des études et recherche de financements complémentaires pour le projet de création d'une salle de cinéma supplémentaire.

LES CHIFFRES CLÉS



17 spectacles

12 en régie
5 coréalizations :
5 représentations de théâtre,
8 concerts de musique,
4 spectacles de danse.

**1 résidence
d'artistes**



3 025

spectateurs :

1 867 spectateurs pour des spectacles réalisés par la Régie dont 908 payants,

1 158 spectateurs pour des manifestations réalisées par des partenaires.



Privée d'une grande partie de ses activités, de ses spectacles et du festival « Les Primeurs de Castres », la scène de musique actuelle a marqué une pause en 2020, pour mieux préparer la saison suivante.



LO BOLEGASON

Labellisé Scène de Musiques Actuelles (SMAC) par le Ministère de la Culture, Lo Bolegason a pour vocation de favoriser le développement des musiques actuelles sur le territoire.

Il agit au travers de :

- la diffusion avec l'organisation dans la salle de 525 places de concerts d'artistes reconnus et de groupes émergents,
- le soutien à la création via l'accueil d'artistes en résidence,
- la mise à disposition de 4 studios de répétition et d'un studio d'enregistrement aux pratiquants locaux,
- l'accompagnement de la pratique amateur via des ateliers et de rendez-vous ressources permettant d'apporter information, conseil et aide aux musiciens,
- la sensibilisation des publics via des actions culturelles en partenariat avec des associations, des établissements scolaires et/ou en direction des personnes ne pouvant se déplacer.

La régie personnalisée Lo Bolegason dispose d'une équipe de 8 salariés qui a aussi la charge et la gestion du bâtiment de 750 m². Elle est soutenue financièrement par la DRAC, la Région Occitanie et le Département du Tarn.

LES PRINCIPALES ACTIONS

LES CHIFFRES CLÉS



6 concerts payants
soit 1 503 entrées

9 concerts gratuits

15 concerts

2 940 spectateurs
soit -69,1%
par rapport à 2019

La crise sanitaire a perturbé et arrêté à plusieurs reprises en cours d'année les activités de l'établissement. La principale manifestation, "Les Primeurs de Castres", n'a pas pu être organisée. À ce titre, les éléments statistiques pour l'année 2020 ne sont pas significatifs.

LES ACTIONS EN COURS

Programme de mise aux normes d'accessibilité de l'équipement en cours et poursuite des études d'aménagement du local annexe mis à disposition de la régie par la Communauté d'agglomération.



159 abonnés des studios
pour 581 heures de studio,
soit - 64,5%
par rapport à 2019.

LE CONSERVATOIRE de musique et de danse du Tarn

A Castres, Labruguière et Mazamet, les antennes du Conservatoire proposent un enseignement artistique de qualité. La Communauté d'agglomération participe financièrement à son fonctionnement.



La Communauté d'agglomération participe au financement du Syndicat mixte départemental. Elle entend offrir des conditions d'accès identiques à l'enseignement artistique aux élèves des communes de son territoire. Trois antennes du Conservatoire ainsi que son siège administratif sont présents dans l'agglomération. Castres héberge le siège administratif et une antenne dans des bâtiments mis à disposition par la commune. À Labruguière, une antenne est implantée au sein du Rond-Point, équipement culturel géré par la commune. L'antenne de Mazamet est située au sein de l'école du Gravas, gérée par la commune. Dans le cadre de conventions spécifiques, le Conservatoire assure l'entretien et la gestion des bâtiments situés à Castres, la Communauté d'agglomération ayant en charge les travaux de grosses réparations.

LES PRINCIPALES ACTIONS

Deux faits majeurs ont perturbé le fonctionnement du Conservatoire :

- La non validation de la participation des

intercommunalités au syndicat mixte départemental par la préfecture du Tarn a nécessité au cours de l'année une refonte complète des statuts syndicaux. À cette fin, les services de la Communauté d'agglomération ont participé à la préparation de nouveaux statuts sur les volets juridiques et financiers. Le pacte financier n'a pas pu être conclu fin 2020 entre l'ensemble des parties. Même si la Communauté d'agglomération a choisi de ne pas ré-adhérer dans un cadre provisoire, celle-ci continue de participer financièrement au syndicat.

- La crise sanitaire a perturbé et arrêté à plusieurs reprises en cours d'année les activités du Conservatoire dans chacune des antennes. À ce titre, les éléments statistiques ne sont pas significatifs.

LES ACTIONS EN COURS

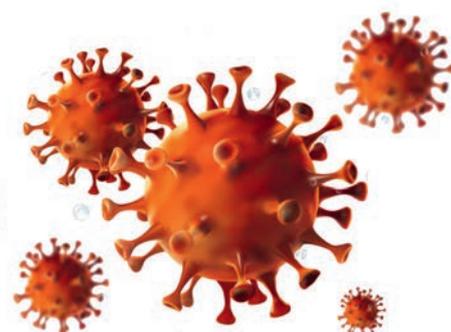
Poursuite des échanges avec le Syndicat mixte et ses adhérents pour finaliser les statuts définitifs. Dans cette attente, la Communauté d'agglomération continue de verser une participation figée à son niveau 2020.

LES RESSOURCES

LA COMMUNICATION

Durant la crise sanitaire, le service Communication a mobilisé ses moyens et supports pour informer tous les publics en temps réel.

#COVID-19
#Information



Le service communication a pour mission d'informer les habitants sur les services publics, l'action de la collectivité et sur l'animation du territoire. Il contribue également à la promotion et à l'attractivité de l'agglomération dans le cadre de ses actions en marketing territorial. Tout au long de l'année 2020, l'action du service communication s'est focalisée sur les deux faits majeurs qui ont marqué l'activité de la collectivité :

- l'accompagnement des mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à la pandémie de Covid-19, ainsi que le confinement généralisé du 15 mars au 10 mai.
- les élections municipales qui ont pu se tenir les 15 mars et 28 juin et qui ont permis de renouveler le Conseil communautaire qui a été installé le 9 juillet.

COVID-19 : ALERTER, RENSEIGNER, EXPLIQUER

Tous les services de la Communauté d'agglomération ont été impactés par la crise sanitaire, ceux qui ont accueilli du public (transports, équipements sportifs et culturels...), ont dû organiser leurs fermetures et leurs réouvertures progressives et partielles. Le service Action économique a mis en place un accompagnement pour les entreprises afin de les informer des dispositifs mis en place à tous les niveaux territoriaux. Seul le service collecte a maintenu son fonctionnement habituel après avoir adopté un service minimum sur une très courte période.

Le service communication a accompagné cette période d'incertitude en diffusant une information

permanente pour permettre aux habitants de suivre l'évolution des services via les sites internet, les réseaux sociaux, la communication à la presse, le magazine de l'agglomération...

L'effort a également été porté sur la sensibilisation au respect des mesures sanitaires et des gestes barrières, par une signalétique adaptée dans les bus et les lieux d'accueil.

LES PRINCIPALES ACTIONS

www.castres-mazamet.fr

Le site internet a joué son rôle de média permanent en période de crise :

- une actualité sur l'adaptabilité et la continuité des services de l'agglomération,
- la création de pages dédiées sur les dispositifs d'aide aux entreprises (les mesures de soutien, la reprise d'activité, les plateformes locales de vente en ligne...)
- la mise en place d'un module de réservation en ligne pour réguler la fréquentation dans les piscines.



En 2020,
380 979 visiteurs
ont consulté le portail
www.castres-mazamet.fr

Helloprojets.fr
ENTREPRENDRE - INNOVER - BIEN VIVRE À CASTRES-MAZAMET

: Covid-19 - Faire face aujourd'hui et préparer demain

Mode agile, sécurisation des réseaux, nouvelles organisations, les entreprises de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet recherchent des solutions. Des initiatives qui relèvent le défi immédiat et préparent l'après confinement.

IMS Networks se mobilise pour la cybersécurité
Découvrir

Somalu redémarre en mode agile
Découvrir

Novabois pousse à la reprise des chantiers
Découvrir

Les Fermiers Occitans innovent : drive et livraison à domicile
Découvrir

PÔLES.SUD
Le magazine de l'agglomération de Castres-Mazamet

n°62 mai 2020

Mobilité
L'OPTION
ÉLECTRIQUE

PÔLES.SUD
Le magazine de l'agglomération de Castres-Mazamet

n°63 octobre 2020

ENTRÉE
comme les autres

PÔLES.SUD
Le magazine de l'agglomération de Castres-Mazamet

n°64 décembre 2020

Attractivité
L'ATOUT
SYSELEC

Hello projets

Le dispositif d'accueil économique "helloprojets.fr" a été mobilisé pour relayer les dispositifs d'aide et pour témoigner des initiatives prises dans les entreprises.

Pôles Sud

Le magazine qui assure le lien entre la collectivité et les habitants. Tiré à 47 000 exemplaires, il est distribué dans les boîtes aux lettres des 14 communes et consultable en ligne.

Environnement et gestion des déchets

- Une communication permanente est assurée pour que fonctionnent les dispositifs mis en place pour collecter et recycler les déchets.
- Animation de la page Facebook "Défi déchets" (astuces, bonnes pratiques, infos utiles) qui réunissait 591 abonnés au 31 décembre 2020.

Suivez-nous sur Facebook !
[@defidechetscastresmazamet](https://www.facebook.com/defidechetscastresmazamet)

Vie étudiante

Avec le Syndicat mixte pour l'enseignement supérieur :

- édition des guides de l'étudiant et des formations 2020-2021 pour renforcer l'attractivité,
- orientation et l'installation des nouveaux étudiants,
- reconduction des animations dans le cadre de la Semaine de l'étudiant qui a pu se tenir en octobre : site internet dédié et réseaux sociaux pour mobiliser les étudiants,
- promotion du concours d'entrepreneuriat étudiant.

facebook

À M'EN DONNÉ FAUT TRIER !

LES EMBALLAGES RECYCLABLES
CASTRES-MAZAMET
Relevons le défi !

Défi déchets - Castres-Mazamet

Accueil
À propos
Publications
Vidéos
Photos
Communauté
Événements

Publications

Défi déchets - Castres-Mazamet
27 août, 09:00

PNF) Dans les déchèteries, chaque type de produit a sa place ! Les différentes bennes sont identifiées par des panneaux. L'accès aux déchèteries Tri+) est gratuit pour les particuliers, dans la

Communauté

590 personnes aiment ça
630 personnes suivent ce lieu

À Propos

Déploiement de matériel et de réseaux VPN pour l'organisation du télétravail, développement de la visioconférence : les problématiques spécifiques Covid-19 se sont insérées dans la dynamique de modernisation permanente des systèmes d'information.



Covid-19

Le contexte de la crise sanitaire a demandé au service une mobilisation totale pour répondre aux besoins d'adaptation des agents au travail et aux échanges en distanciel.



50 ordinateurs portables

déployés et de VPN sécurisés pour permettre le télétravail.



Mise en place d'une salle de visioconférence

(systèmes vidéo/audio, logiciel).



Gestion de **113** applications dont **38** pour la Communauté d'agglomération.

Fin 2020, **85 %** du parc des micro-ordinateurs a été migré en windows 10

LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Maintenance et développement des ressources informatiques, système d'information géographique, téléphonie, reprographie : ce service mutualisé avec la Ville de Castres, gère l'ensemble des systèmes d'information mis en oeuvre dans les différents sites et services de la Communauté d'agglomération : Espace Ressources, hôtels d'entreprises, médiathèques, centres aquatiques...

Renouvellement, sécurisation, développement :

- Poursuite de la migration des postes de travail des utilisateurs avec un plan d'accompagnement au changement sous forme de conférence.
- Extension de la mémoire et de la "capacité disque" des hyperviseurs de l'infrastructure serveurs et stockage.
- Renouvellement du parc de photocopieurs.
- Mise en oeuvre d'un logiciel de gestion des incidents et des demandes pour le service SSIC.
- Fourniture de l'accès à l'outil de gestion de parc aux services de transports et environnement et gestion des déchets.
- Migration du logiciel de planification RH et de gestion des absences.
- Étude de Mutualisation de l'Outil de Gestion RH.
- Mise en place de la convocation des élus par voie électronique (e-mail).

LES ACTIONS EN COURS

- Modernisation des réseaux : nouvelle politique de routage et refonte du cœur de réseau
- Fusion des systèmes de téléphonie de la Ville de Castres et de la Communauté d'agglomération
- Evolution de l'infrastructure Système/Serveurs/Stockage/Sauvegarde
- Evolution des démarches en ligne (services Environnement et gestion des déchets et Transports)
- Renouvellement du marché du Système d'Information Voyageurs
- Étude pour la mise en oeuvre d'un logiciel métier DPO
- Renouvellement du marché matériel informatique et du marché téléphonie
- Mutualisation de l'Outil de Gestion RH
- Uniformisation de l'environnement utilisateurs des collectivités
- Achèvement de la migration des postes de travail des utilisateurs

La mise en place du programme arcOpole permet de mettre un outil cartographique à disposition des 49 communes du Scot, pour consulter et mettre à jour les données touchant à de nombreux domaines : réseaux, voirie, urbanisme...

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

LES CHIFFRES CLÉS



576 utilisateurs
permanents se connectent à "arcOpole".

13 utilisateurs
ont pu être formés en 2020



32 thématiques disponibles
(cimetière, SPANC, espaces verts, foncier...).

Déployé par le Système d'Information Géographique de la Communauté d'agglomération, l'outil cartographique arcOpole est mis au service des trois intercommunalités et des 49 communes du SCoT. Il permet aux utilisateurs de visualiser, consulter et mettre à jour les données du territoire.

LES PRINCIPALES ACTIONS

L'objectif est de proposer des services au plus près des besoins. Pour cela, des réunions de travail avec les communes ont permis d'identifier comme priorités :

- L'aide à l'identification du filaire de voies et mise en place de l'adressage afin de numérotter les habitations pour permettre aux administrés de disposer sereinement des services essentiels (SDIS, SAMU, distribution du courrier, raccordement à la fibre optique...).
- L'organisation des données réseaux dans le cadre du transfert de compétence "eau et assainissement" au 1^{er} janvier 2020, pour permettre leur mise à jour et leur consultation.

LES AUTRES ACTIONS

- Tests de développement des outils mobiles pour les utilisateurs sur le terrain.
- Sensibilisation des communes sur la réglementation nationale de diffusion des données d'urbanisme au grand public.
- Accompagnement des communes pour la prise en compte du format CNIG et la publication de leurs documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'Urbanisme (GPU).
- Mise en place de nouvelles thématiques présentes au catalogue.

- Réalisation de plans pour une diffusion à la population sur les communes ayant terminé les travaux d'adressage.
- Installation de la thématique "cimetière" dans les communes pour une meilleure organisation de leurs données et documents.

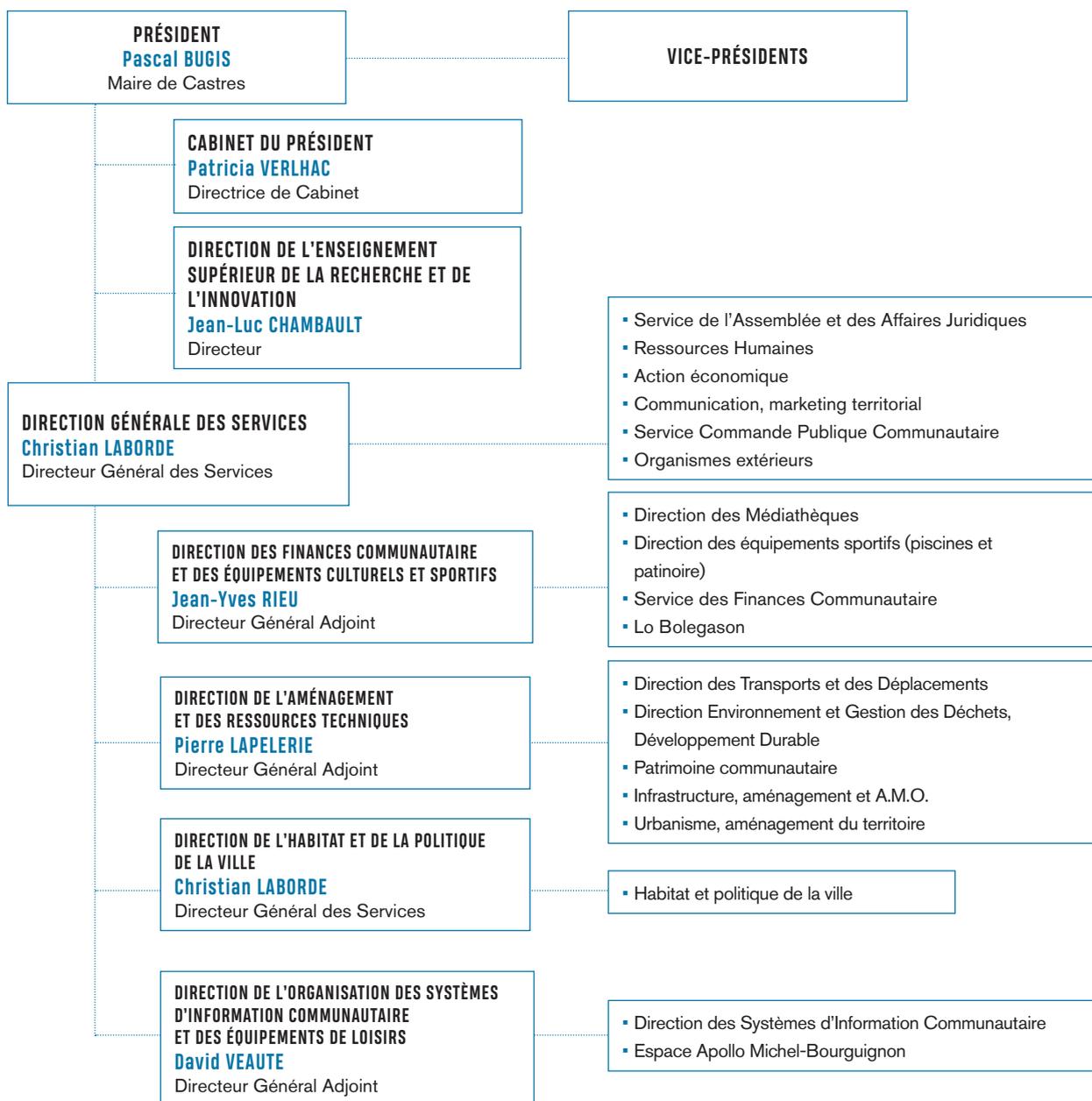
LES ACTIONS EN COURS

- Poursuivre le développement de l'outil de gestion et suivi de l'assainissement non collectif et des réseaux (eau + assainissement) pour les communes de la Communauté d'agglomération.
- Développer massivement les applications SIG tournées vers la mobilité pour les services et les communes.
- Répondre à la forte demande d'organisation de réunions de présentation du SIG pour les nouvelles équipes municipales suite aux élections de 2020.
- Etoffées le catalogue de thématiques proposé aux services et aux communes.
- Reprendre les formations sur arcOpole.

RESSOURCES HUMAINES

ORGANISATION DES SERVICES

L'organisation des services de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est structurée autour de six directions, confiées au Directeur Général des Services et à trois Directeurs Généraux Adjoints (à temps non complet) suivant l'organigramme schématique ci-dessous :



EFFECTIFS

Afin de doter les services de la Communauté d'agglomération en effectifs et compétences nécessaires à leur bon fonctionnement, 246 agents permanents sont recensés au 31 décembre 2020 (232 titulaires, 14 contractuels), et répartis dans les six directions comme suit :

- Direction Générale des Services (17)
- Direction de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (3)
- Direction des Finances Communautaire et des Équipements Culturels et Sportifs (77)
- Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques (113)
- Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville (13)
- Direction de l'Organisation des Systèmes d'Information Communautaire et des Équipements de Loisirs (23)

S'ajoutent à ces effectifs, des agents contractuels non permanents, 85 au 31 décembre 2020, recrutés pour

assurer le remplacement d'agents titulaires indisponibles ou pour renforcer ponctuellement les services en période de surcroît d'activité.

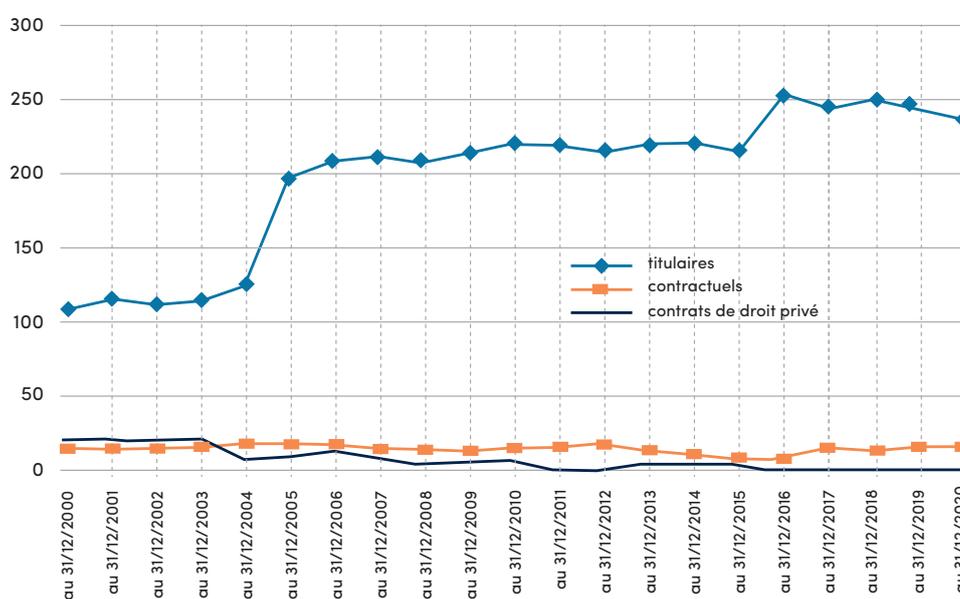
Par rapport à 2019, l'effectif des agents permanents est en diminution (- 15 agents) ; l'effectif des agents titulaires diminue (- 15 agents), l'effectif des agents contractuels sur postes permanents reste stable.

Le nombre de contractuels non permanents diminue légèrement (- 1 agent).

Les agents de catégorie C, qui constituent l'essentiel des effectifs, sont principalement affectés au service Environnement/gestion des déchets, à la régie des transports Libellus, à l'Archipel et au Centre aquatique de Mazamet, aux médiathèques.

La moyenne d'âge de l'ensemble des agents, qui reste stable, est de 44,25 ans.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS DE 2000 À 2020



2001 : transfert des agents de l'Archipel et de la régie des transports Libellus

2005 : transfert des agents de la collecte des déchets ménagers à la CACM

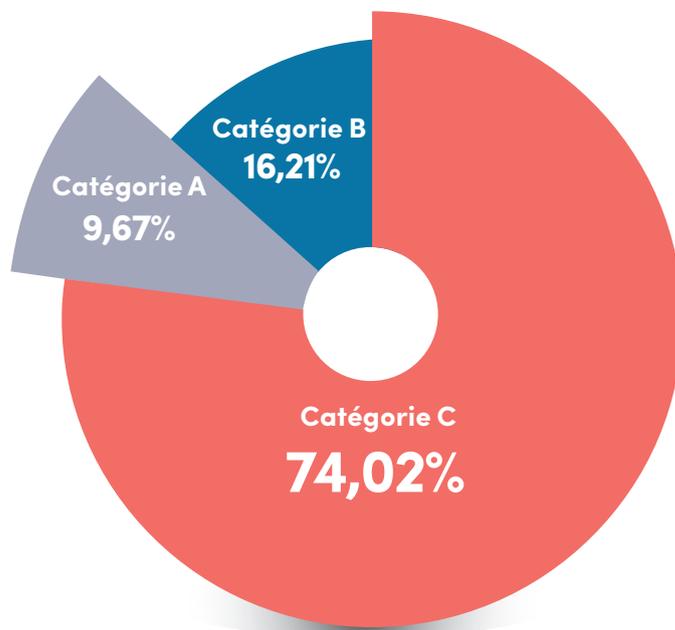
2016 : transfert des agents des médiathèques, du Service Informatique de la Ville de Castres pour la création de la Direction des Systèmes d'Information Communautaire ;

et transfert à la Ville de Castres de 2 agents pour la création du Service de Commande Publique Communautaire

2017 : transfert des agents du Service des Finances de la Ville de Castres pour la création du Service des Finances Communautaire ; transfert des agents des aires d'accueil des gens du voyage et transfert d'un agent de l'office du tourisme suite à la reprise de ces compétences.

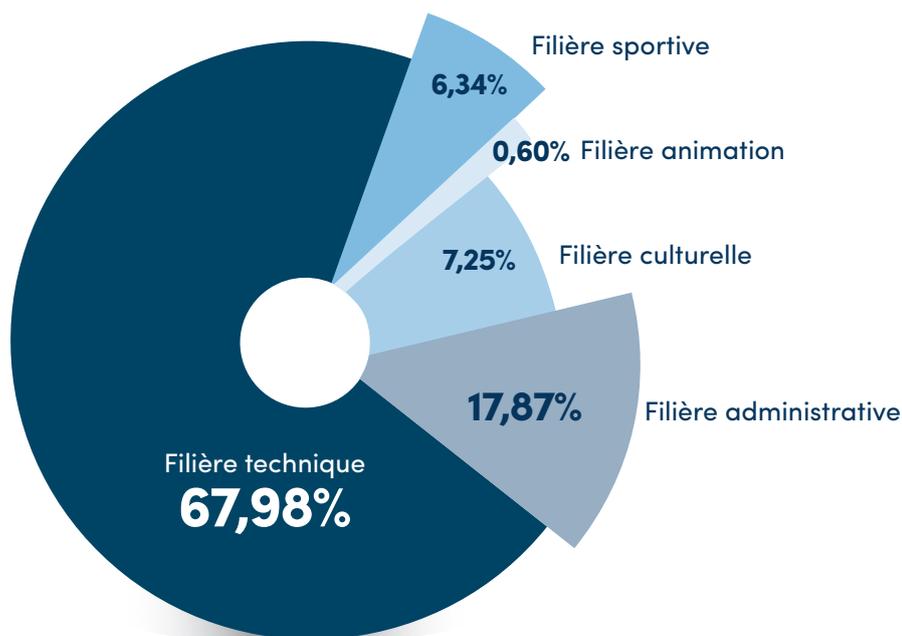
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE

TITULAIRES ET CONTRACTUELS



RÉPARTITION DES AGENTS PAR FILIÈRE

TITULAIRES ET CONTRACTUELS



FORMATION

Avec le plan de formation 2020, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a poursuivi les actions de formation pour la prévention de la santé sur le lieu de travail et l'amélioration des conditions de travail, pour notamment limiter l'absentéisme.

La priorité est donnée aux formations nécessaires au bon fonctionnement des services, réglementairement obligatoires en hygiène et sécurité, ainsi qu'à celles

visant à améliorer l'adaptation de l'agent au poste ou aux nouvelles technologies.

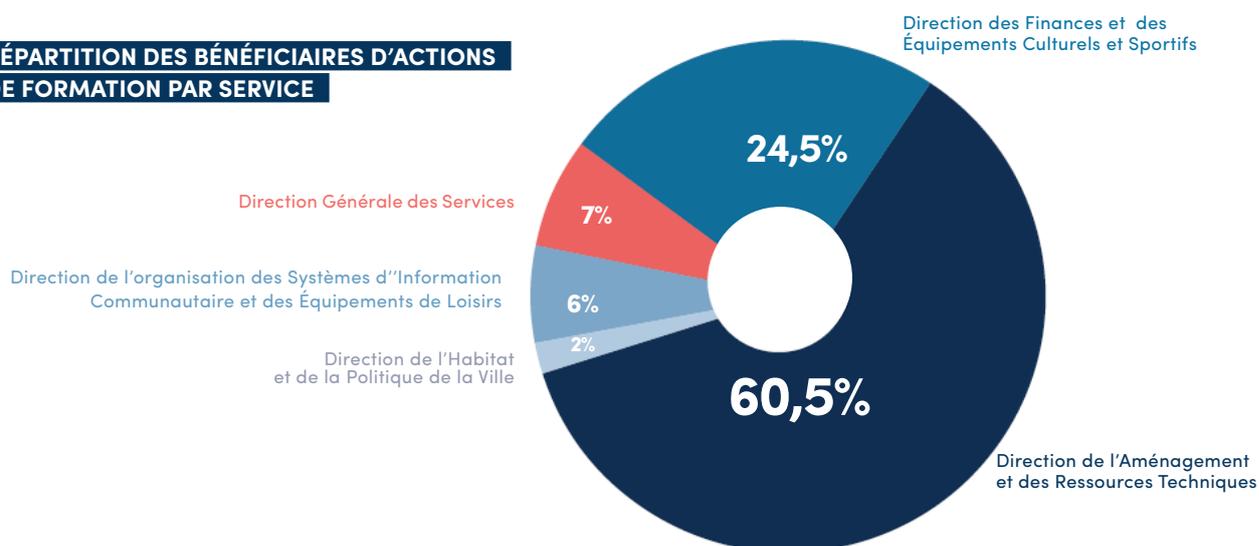
Les actions de formation aux secours à la personne (Prévention et Secours Civiques, Sauveteurs et Secouriste du Travail...) ont été reconduites.

Toutefois en 2020 compte tenu de l'épidémie Covid-19, de nombreuses formations ont été annulées par les organismes de formation, notamment par le CNFPT.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES D' ACTIONS DE FORMATION PAR AXE ET PAR DIRECTION

Axe de formation	Direction Générale des Services	Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	Direction des Finances et des Équipements Culturels et Sportifs	Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques	Direction de de l'Habitat et de la Politique de la Ville	Direction de l'organisation des Systèmes d'Information Communautaire et des Équipements de Loisirs
Formations Hygiène - sécurité	0	0	8	27	0	2
Formations d'adaptation des agents aux évolutions technologiques	3	0	1	3	0	0
Formations visant à parfaire l'adaptation des agents à leur poste ou liées à un projet professionnel	2	0	9	11	1	1
Préparations concours/ examens	1	0	2	5	1	2
Formations d'intégration	0	0	1	6	0	0

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES D' ACTIONS DE FORMATION PAR SERVICE



INSTANCES PARITAIRES

Réunions

- le Comité Technique s'est réuni le 10 novembre 2020,
- le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni le 10 novembre 2020,
- la Commission Administrative Paritaire s'est réunie au Centre de Gestion du Tarn, pour émettre un avis sur le déroulement de carrière des agents de la Communauté d'agglomération, le 12 mars et le 30 juin 2020.

Déroulement de carrière des agents

Après examen des besoins des services, de la manière de servir des agents, du budget disponible, avis de la Commission Administrative Paritaire, sur décision de l'autorité territoriale :

- 16 agents de catégorie C (10 en filière technique, 3 en administrative, 2 en culturelle et 1 en sportive), 1 agent de catégorie B (filière sportive), 1 agent de catégorie A (filière culturelle) ont bénéficié d'un avancement de grade (au sein d'un même cadre d'emploi).
- 11 agents de catégorie C (8 en filière technique, 3 en administrative) ont bénéficié d'une mesure de promotion interne (changement de cadre d'emploi).

ACTIONS SPÉCIFIQUES 2020

Poursuite du dispositif Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (P.P.C.R.)

Après une suspension en 2018, l'accord de 2016 sur la modernisation des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations des fonctionnaires se poursuit en 2020. Cet accord porte sur la refonte des grilles indiciaires, la transformation d'une partie des primes en points, la réorganisation des carrières, la création d'une cadence unique d'avancement d'échelon.

Mise en place de la déclaration sociale nominative (D.S.N.) au 1er janvier 2020

Conformément à l'article 43 de la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 et au décret n° 2018-1048 du 28 novembre 2018, la DNS a été mise en place à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet le 1er janvier 2020. Il s'agit d'un dispositif déclaratif entièrement dématérialisé qui remplace l'ensemble des déclarations sociales et celle fiscale du Prélèvement à la Source par une déclaration unique

synchronisée avec la paye mensuelle des agents. Précédemment les déclarations sociales DADS-U étaient effectuées chaque année au mois de janvier pour l'ensemble de l'année précédente.

Extension du rifseep engagée pour 2020

Par délibération du Conseil communautaire n° 2018/034 du 19 mars 2018, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) composé de l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et du complément indemnitaire (C.I.), a été mis en œuvre à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet pour les agents ressortant des cadres d'emplois et grades visés par les décrets publiés début 2018.

Conformément au décret n° 2020-182 du 27 février 2020, sur décision n° 2020-094 du 12 mai 2020 du Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, l'application du R.I.F.S.E.E.P. a été étendue dans les mêmes conditions aux agents ressortant des cadres d'emplois et grades de la filière technique, culturelle, sportive, de catégories A et B, qui n'en bénéficiaient pas encore.

Epidémie de Covid-19

L'épidémie de Covid-19 a fortement impacté le fonctionnement des services de la Communauté d'agglomération. Afin de maintenir la continuité des services essentiels, un Plan de Continuité de Fonctionnement des Services a été établi, appliqué notamment pendant les périodes de confinement. Il a été complété par un Plan de Reprise d'Activité mis en œuvre lors des déconfinements.

Chaque fois que cela a été possible, en considération des missions afférentes à leurs grades, les agents des services fermés ont été temporairement affectés dans les services essentiels pour éviter les recrutements de CDD remplaçants et mieux maîtriser le coût de fonctionnement des services.

Pour les activités qui le permettaient, le télétravail a été mis en place en urgence afin d'éviter les regroupements d'agents sur les lieux de travail. Les agents ont été accompagnés dans ce nouveau mode d'organisation par le service des ressources humaines, leurs chefs de service, et le service informatique communautaire qui a fourni le matériel nécessaire.

Les mesures de prévention et de protection nécessaires pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 et préserver la santé des agents ont été appliquées (mise en place de circuits de circulation, de plexiglass, d'actions de désinfection). Les consignes sanitaires, les gestes barrières, fixés par le gouvernement ont fait l'objet de plusieurs informations adressées aux agents par notes et par les chefs de service. Le matériel nécessaire, notamment le gel et les masques a été fournis aux agents dès le début de l'épidémie de Covid-19.

LES FINANCES 2020

LES FINANCES

Le rapport financier 2020 de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est réalisé sur la base des comptes administratifs et des comptes de gestion 2020.

Le budget de la Communauté d'agglomération comprend un budget principal et 10 budgets annexes d'activités administratives ou industrielles et commerciales :

- Locations immobilières (H.T.)
- ZAC du Causse, du Thoré et UZCH et autres zones d'activités économiques (H.T.)
- Transports (T.T.C.)
- Équipements aquatiques (T.T.C.)
- Déchets ménagers (T.T.C.)
- Aires d'accueil des gens du voyage (T.T.C.)
- Assainissement (H.T.)

En 2020, les dépenses réelles totales pour l'ensemble des budgets s'élèvent à 65,880 millions d'euros et se répartissent de la manière suivante :

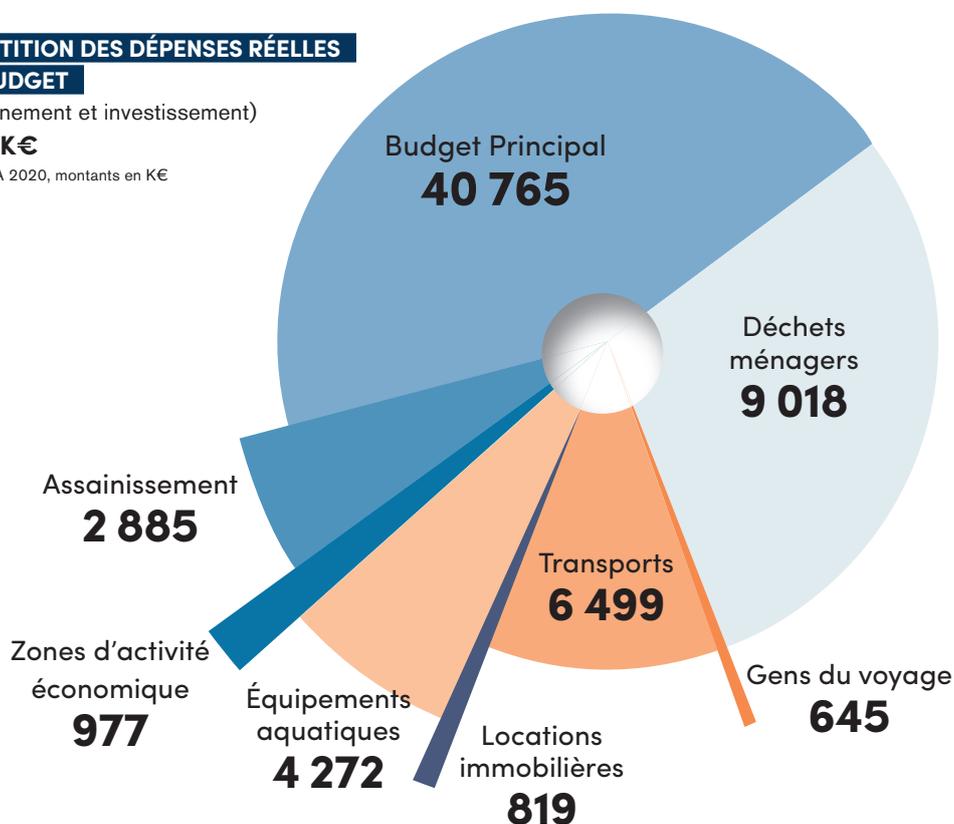
RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES

PAR BUDGET

(fonctionnement et investissement)

65 880K€

Sources : CA 2020, montants en K€



En 2020, la Communauté d'agglomération a fait face aux conséquences de la crise sanitaire notamment via un soutien accru aux entreprises (exonérations fiscales, subventions), l'apparition de nouvelles charges (achat de masques et solutions hydroalcoolique) ainsi que la perte de certaines recettes d'exploitation du fait de la fermeture de certaines structures (équipements aquatiques notamment) ou de la baisse d'activité générale (ex : versement mobilité).

Autre fait majeur intervenu en 2020, la Communauté d'agglomération est devenue compétente en matière d'assainissement conformément à la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. Cela a eu un impact important sur le budget annexe assainissement.

LE FONCTIONNEMENT

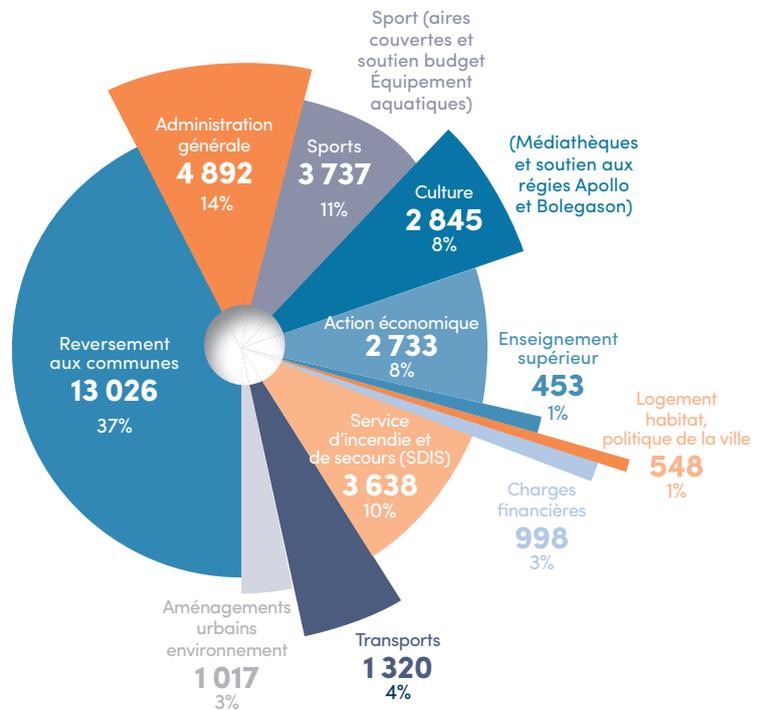
Le budget principal de la Communauté est principalement consacré à la solidarité financière avec les communes et à l'exercice des compétences, dont les plus importantes d'un point de vue financier sont: l'action économique, la gestion des équipements sportifs et culturels, le soutien à l'enseignement supérieur-recherche-innovation, la participation au service d'incendie et de secours du Tarn et le développement des infrastructures de transports et de communication.

Pour financer ces dépenses, les principales ressources de la Communauté d'agglomération proviennent de la fiscalité:

- des ménages, avec la taxe d'habitation et la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB),
- des entreprises, à travers la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et l'imposition forfaitaire sur les réseaux (IFER),
- des dotations de l'État avec essentiellement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE¹

35 207K€ Source : CA 2020, montants en K€



¹ Les dépenses de personnel et les charges générales sont regroupées dans le poste administration générale.

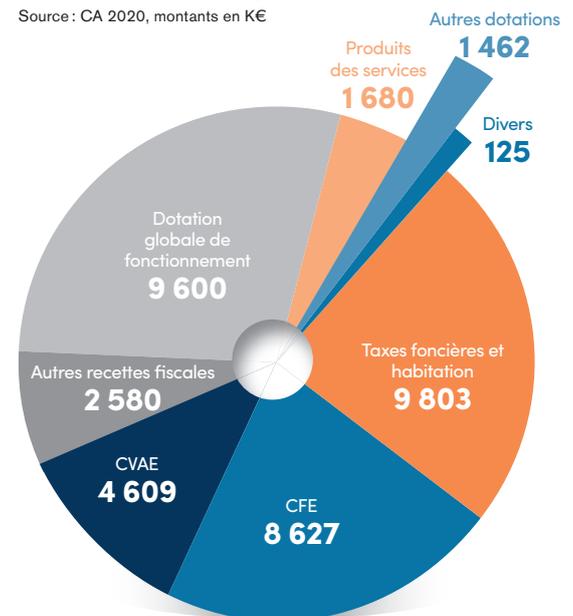
PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement en K€	CA 2020	Recettes réelles de fonctionnement en K€	CA 2020	
Charges à caractère général	2 364	Produits des services	1 680	
Personnel	5 213	Impôts et taxes, dont : TH 9 540 TFNB - TAFNB 219 CFE 8 628 CVAE 4 609 TASCOM 1 115 IFER 479 FPIC 731	25 620	
Atténuation de charges, dont : Versement aux communes (AC et DSC)	13 026 12 467			
Autres charges de gestion courante, dont : Budget Équipements aquatiques	10 620 3 242			
Charges financières	998			
Autres charges dont : BA Transport	2 987 1 320			
BA Locations immobilières BA ZAC	150 498			
			Dotations de l'État, dont : DGF	11 061 9 599
			Autres produits	125
Total	35 208		Total	38 486

RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

38 486K€

Source : CA 2020, montants en K€



L'INVESTISSEMENT

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles en K€	CA 2020	Recettes réelles en K€	CA 2020
Remboursement dette en capital	1 518	Dotations et fonds propres (y.c. affectations)	2 166
Participations financières	71	Subventions	868
Études, acquisitions et travaux	2 347	Emprunts	2 000
Subventions d'équipement, fonds de concours	1 499	Divers	96
Divers	122		
Total dépenses	5 557	Total recettes	5 130

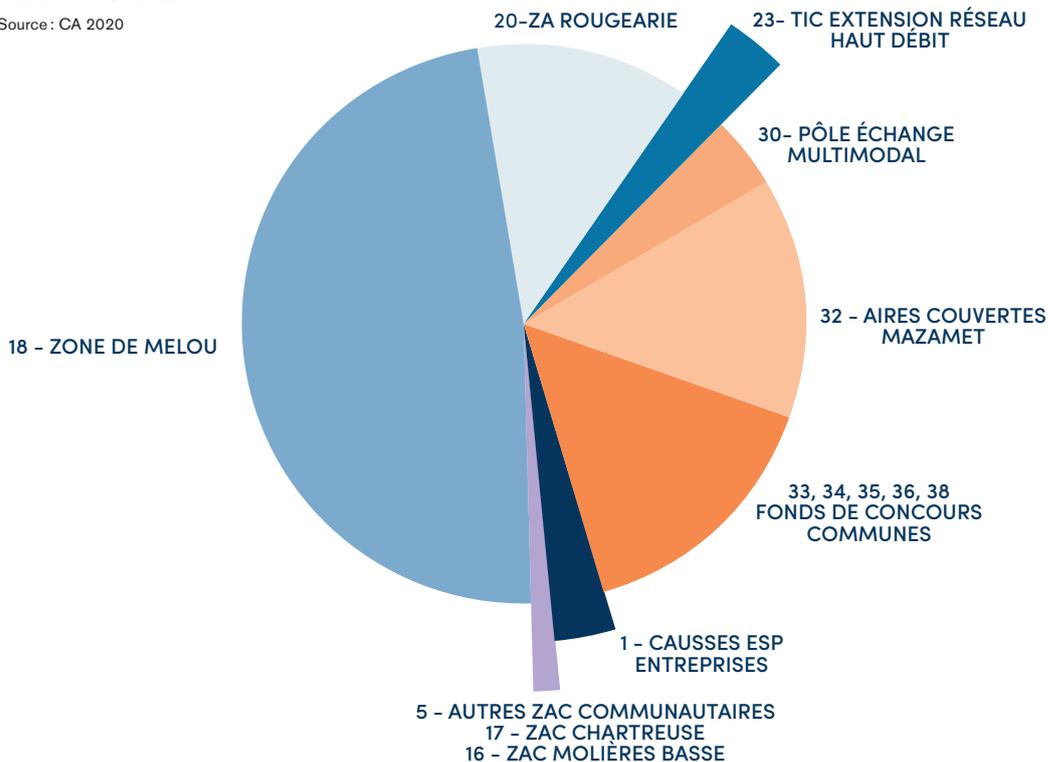
LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Les principales opérations d'investissement sont identifiées par le biais d'opérations budgétaires spécifiques pour un montant total de 1 784 K€ en 2020, consacrés pour l'essentiel à l'aménagement et l'entretien des zones d'activités, notamment celles de Mélou et de la Rougearie, ainsi qu'au soutien des projets d'équipement portés par des tiers publics et privés (établissement publics, communes, entreprises et particuliers) grâce au versement de subventions d'équipement.

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT PAR OPÉRATION EN 2020

Total: 1 784K€

Source : CA 2020

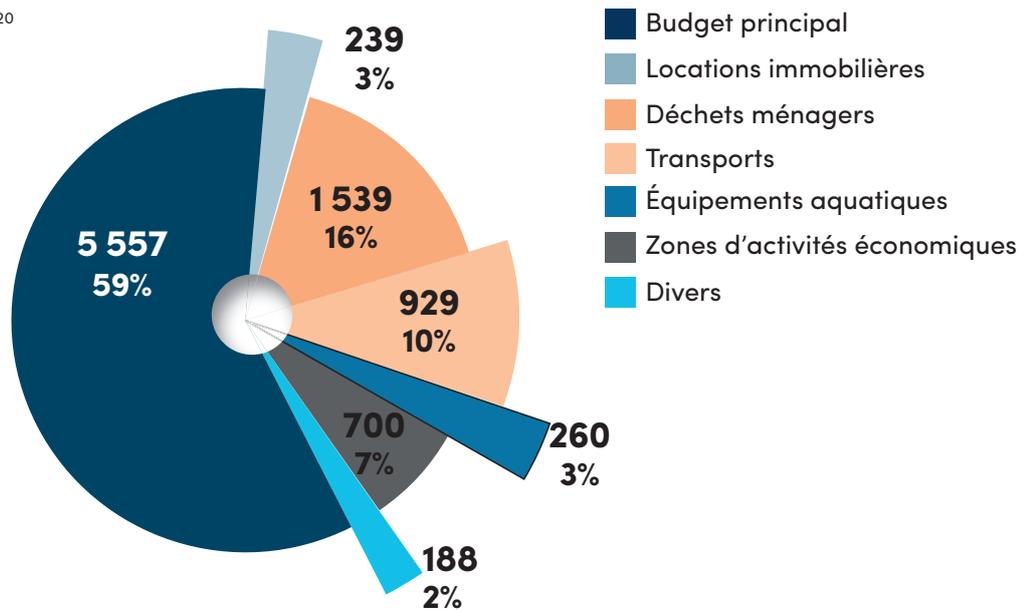


Afin d'apprécier l'effort d'équipement de la Communauté d'agglomération, il convient d'ajouter aux 5,6 M€ de dépenses d'équipement du budget principal, les 3,9 M€ comptabilisés dans le cadre des budgets annexes :

RÉPARTITION DE L'EFFORT D'ÉQUIPEMENT PAR BUDGET

Total: 9 412K€

Sources: CA 2020



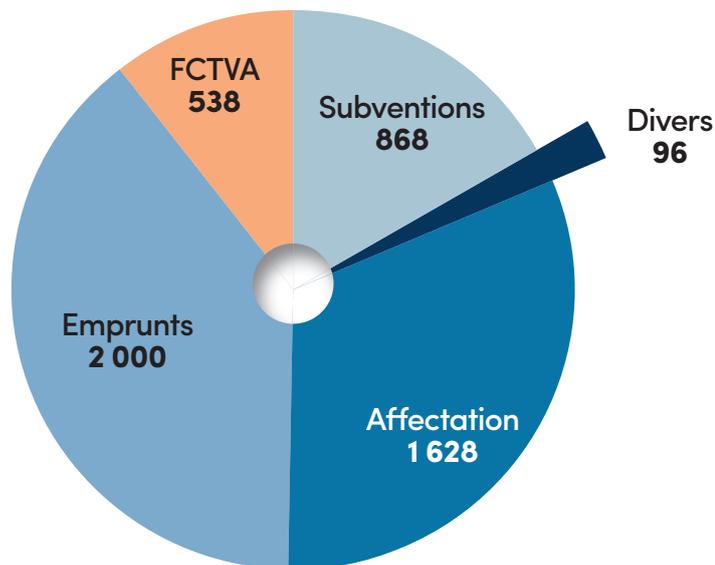
LES RECETTES

En 2020, le financement de l'équipement repose essentiellement sur l'autofinancement, l'emprunt et le fonds de compensation de la TVA versé par l'État mais aussi sur des subventions versées par l'État et la Région Occitanie dans le cadre du Contrat Régional Unique.

BUDGET PRINCIPAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Total: 5 130€

Sources: CA 2020



LES RÉSULTATS 2020

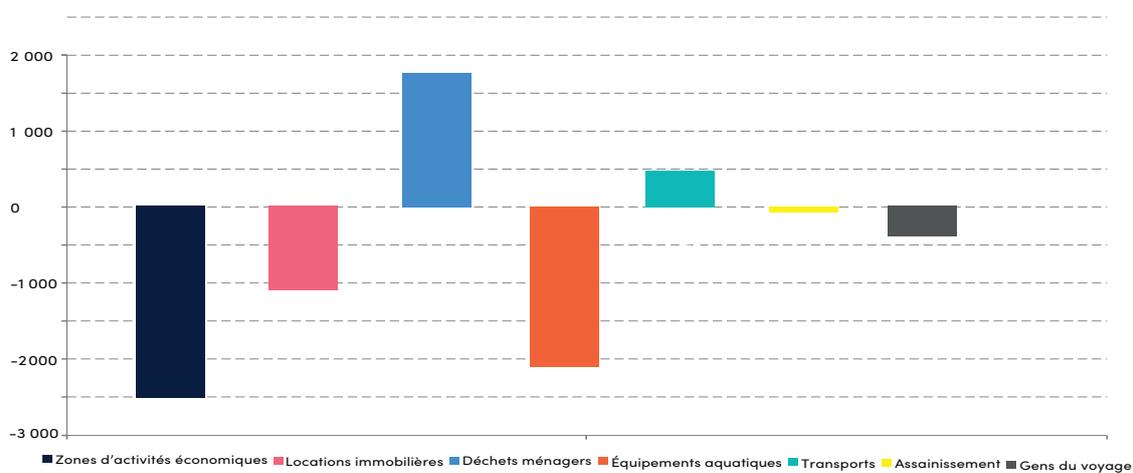
BUDGET PRINCIPAL

CA 2020 en K€	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	37 187,19	5 624,56	42 811,75
Recettes	38 529,70	7 133,43	45 663,13
Résultat de l'exercice	1 342,51	1 508,86	2 851,38
Résultats N-1	240,00	-3 312,85	-3 072,85
Résultat global	1 582,51	-1 803,99	-221,47

BUDGETS ANNEXES

Résultats de clôture 2020

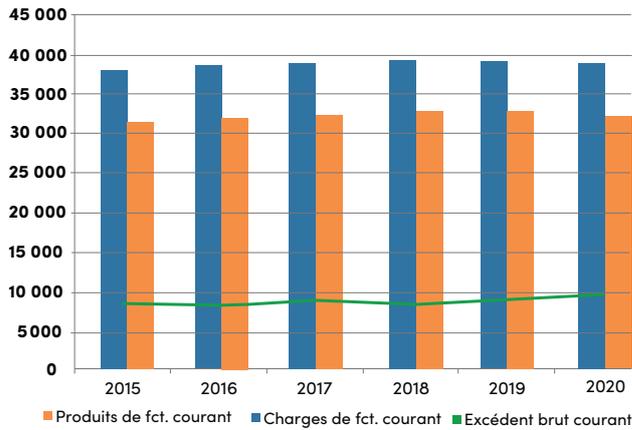
Source : CA 2020 - montant en K€



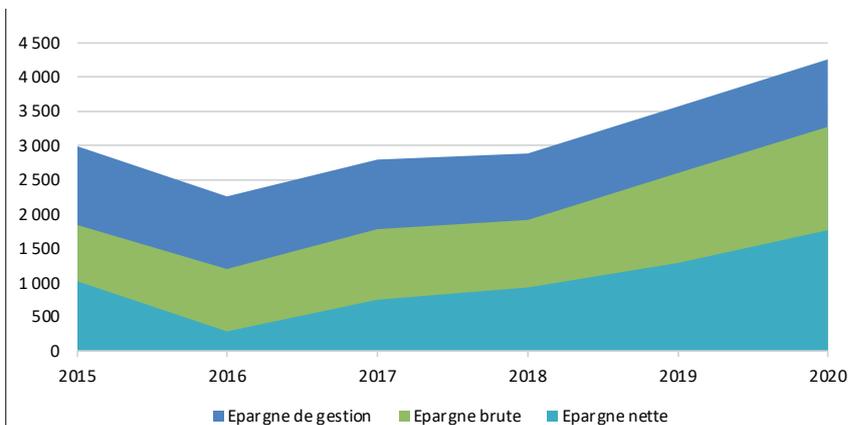
LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE - BUDGET PRINCIPAL

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de fct. courant	37 588	37 505	37 800	37 540	38 359	38 479
- Charges de fct. courant						
= EXCÉDENT BRUT COURANT (EBC)	6 228	5 490	6 145	5 769	6 276	7 256
+ Solde exceptionnel large						
= ÉPARGNE DE GESTION (EG)	2 997	2 257	2 794	2 889	3 576	4 256
- Intérêts						
= ÉPARGNE BRUTE (EB)	1 847	1 199	1 782	1 923	2 605	3 278
- Capital						
= ÉPARGNE NETTE (EN)	1 024	282	751	938	1 287	1 760

EXCÉDENT BRUT COURANT



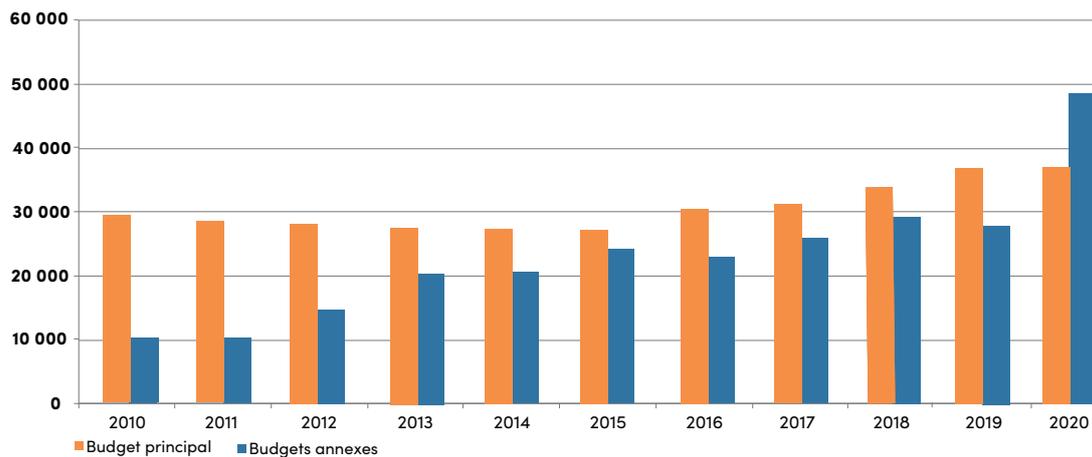
ÉVOLUTION DES NIVEAUX D'ÉPARGNE



LA DETTE

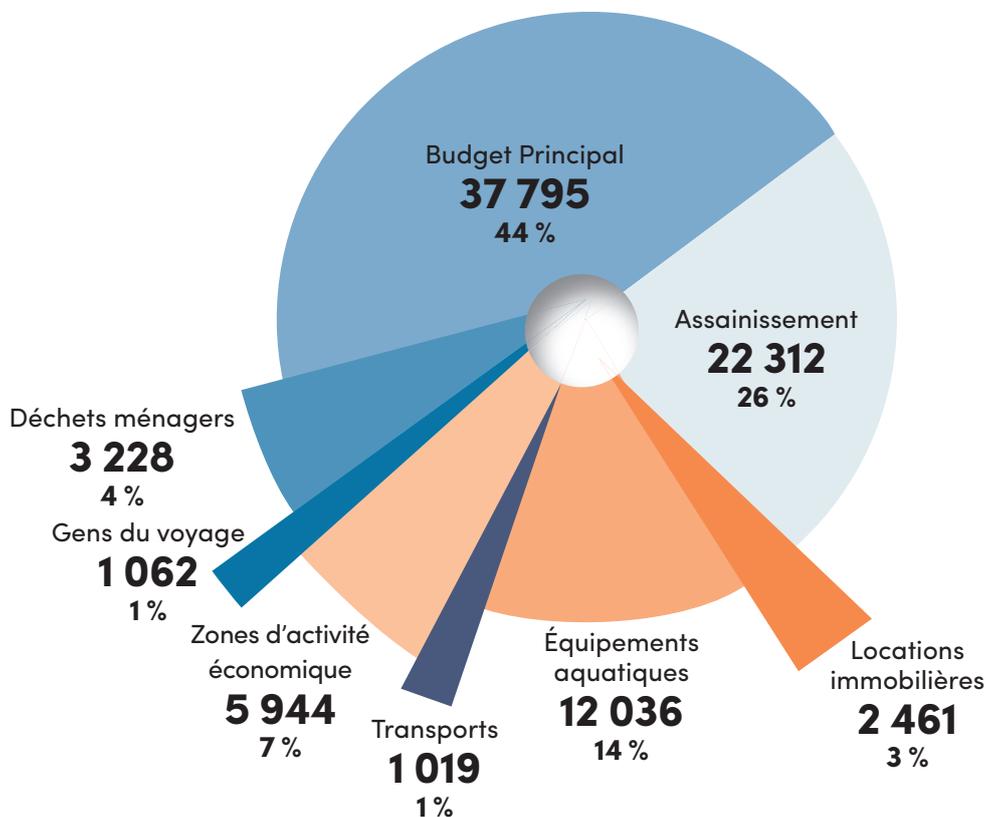
La dette se répartit entre le budget principal et les budgets annexes de la façon suivante :

DETTE EN CAPITAL AU 31/12 EN K€



RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

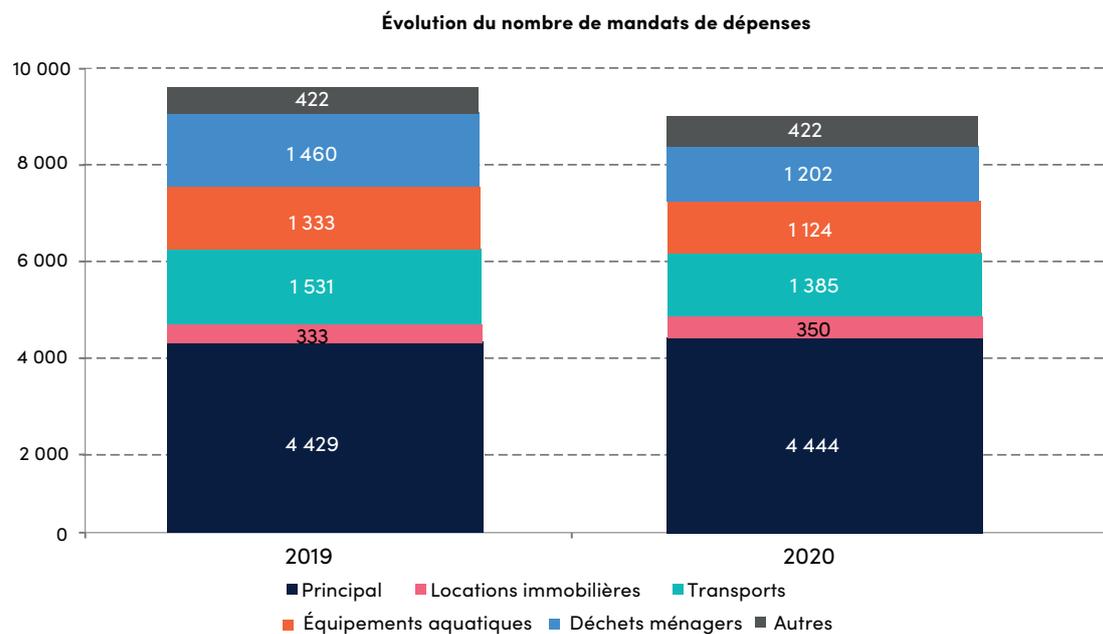
TOTAL: 85 857K€



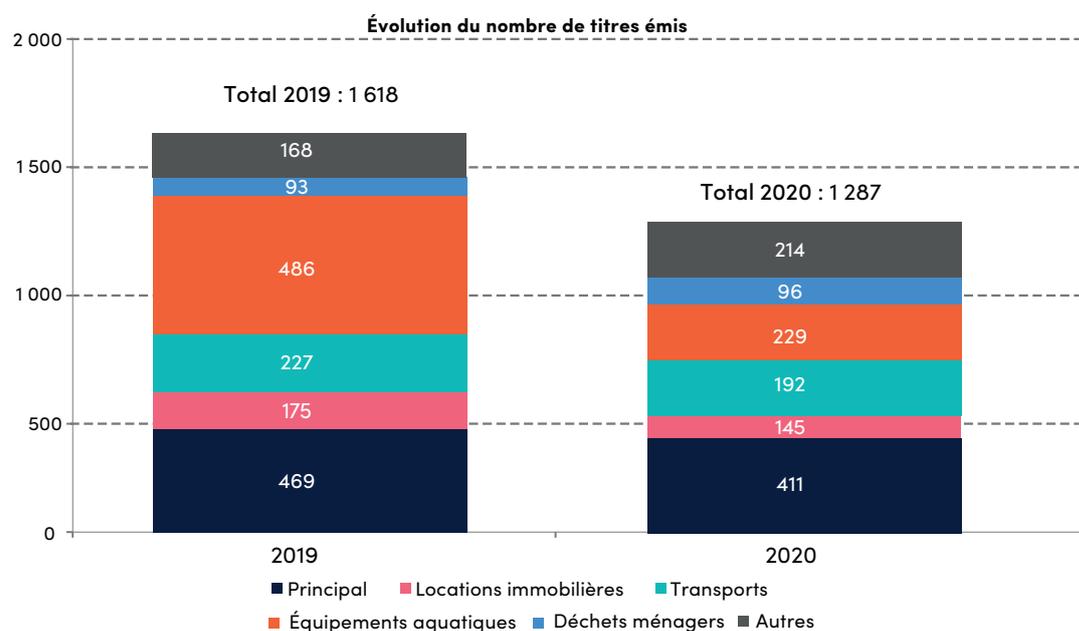
L'ACTIVITÉ DU SERVICE DES FINANCES

En 2020, l'activité du service des Finances se caractérise par une diminution importante du nombre de mandats de dépenses et de titres de recettes notamment du fait de l'impact de la crise sanitaire et de la fermeture de certains équipements (médiathèques, équipements aquatiques...).

NOMBRE ET RÉPARTITION DES MANDATS ÉMIS EN 2019 ET 2020



NOMBRE ET RÉPARTITION DES TITRES ÉMIS EN 2019 ET 2020



LES RÉUNIONS TENUES EN 2020

Bureau	13 janvier 2020
Conseil	20 janvier 2020
Conférence des Maires	06 mai 2020
Conseil d'installation	9 juillet 2020
Bureau	15 juillet 2020
Conseil	20 juillet 2020
Bureau	7 septembre 2020
Conseil de Direction	21 septembre 2020
Bureau	21 septembre 2020
Comité de Direction de l'Office de Tourisme	23 septembre 2020
Conseil	28 septembre 2020
Conseil de Direction	12 octobre 2020
Bureau	26 octobre 2020
Commission des Finances	9 novembre 2020
Bureau	9 novembre 2020
Commission Cadre de Vie – Développement Durable	2 novembre 2020
Commission Développement Économique et Numérique	2 novembre 2020
Commission Urbanisme – Habitat et Politique de la Ville	2 novembre 2020
Commission d'Appel d'Offres	3 novembre 2020
Commission Enseignement Supérieur – Recherche – Innovation	9 novembre 2020
Commission Équipement Culturels et Sportifs	9 novembre 2020
Commission Infrastructures de Communication – Transports	9 novembre 2020
Comité de Direction de l'Office de Tourisme	9 novembre 2020
Conseil	16 novembre 2020
Conseil de Direction	23 novembre 2020
Commission Cadre de Vie – Développement Durable	30 novembre 2020
Commission Développement Économique et Numérique	30 novembre 2020
Commission Politiques Contractuelles	30 novembre 2020
Bureau	30 novembre 2020
Commission des Finances	7 décembre 2020
Commission Équipement Culturels et Sportifs	7 décembre 2020
Commission Enseignement Supérieur – Recherche – Innovation	7 décembre 2020
Commission Infrastructures de Communication – Transports	7 décembre 2020
Conseil	14 décembre 2020

LE RÉPERTOIRE DES SIGLES

AMO : Assistance à Maitrise d'Ouvrage	ISIS : Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé
ANCT : Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires	IUT : Institut Universitaire de Technologie
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
ARS : Agence Régionale de Santé	OPAH RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain
BTS : Brevet de Technicien Supérieur	OPH : Office Public de l'Habitat
CACM : Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	ORT : Opération de Révitalisation de Territoire
CAF : Capacité d'Autofinancement	OTC : Office du Tourisme Communautaire
CATP : Centrale d'Achat du Transport Public	PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
CAEU : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	PCAET : Plan Climat Air-Énergie Territorial
CCES : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi	PCET : Plan Climat Energie Territorial
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie	PEM : Pôle d'Echanges Multimodal
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises	PLH : Programme Local de l'Habitat
CI : Complément Indemnitaire	PLPD : Plan Local de Prévention des Déchets
CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
CMDT : Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn	PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale	PMR : Personne à mobilité réduite
CNIG : Centre National de l'Information Géographique	PNRHL : Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc
CPER : Contrat de Plan État-Région	PPCR : Parcours Professionnel de Carrières et de Rémunérations
CROUS : Centres Régionaux des Oeuvres Universitaires et Scolaires	PRE : Programme de Réussite Educative
CRTE : Contrats de Relance et de Transition Ecologique	RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
CTO : Contrat Territorial d'Occitanie	RIFSEEP : Régime Indemnitaire des Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et de l'Engagement Professionnel
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement	SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques	SIG : Système d'Information Géographique
DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et la consommation, du Travail et de l'Emploi	SIVAT : Syndicat Intercommunal Vallées Arnette et du Thoré
DM : Déchets Ménagers	SMAC : Scène de Musiques Actuelles
DPO : Délégué à la Protection des Données	SMAEP : Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable
DSN : Déclaration Sociale Nominative	SSIC : Service des Systèmes d'Information Communautaire
DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs	TAFNB : Taxe Additionnelle à la taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles	TASCOM : Taxe sur les surfaces Commerciales
ENSAV : Ecole Nationale Supérieure d'AudioVisuel	TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale	TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal	TFNB : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties
GPU : GéoPortail de l'Urbanisme	TH : Taxe d'Habitation
IFER : Imposition Forfaitaire sur les Réseaux	TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
IFSE : Indemnité Forfaitaire de Sujétions et d'Expertise	ZA : Zone d'Activité
INSA : Institut National Supérieur d'Audiovisuel	ZAC : Zone d'Aménagement Concerté
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques	ZAD : Zone d'aménagement différé
	ZAE : Zone d'Activité Économique

Espace Ressources
Le Causse Espace d'Entreprises
CS 50007 – 81115 Castres
Tél. : 05 63 73 50 00
agglomeration@castres-mazamet.com
www.castres-mazamet.fr

